

SICAV de droit français

LAZARD FUNDS

**SICAV à 5 compartiments
(dont 2 non commercialisé en Suisse)**

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**

Dans ce rapport sont présentés les comptes consolidés de LAZARD FUNDS au 29/09/2023, ainsi que l'activité des compartiments au cours du dernier exercice.

SOMMAIRE

1. Certification du Commissaire aux Comptes	4
2. Comptes consolidés LAZARD FUNDS	10
Compartiment : LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES	21
3. Caractéristiques de l'OPC	22
4. Changements intéressant l'OPC	32
5. Rapport de gestion	34
6. Informations réglementaires	39
7. Comptes de l'exercice	44
8. Annexe(s)	88
Information SFDR	89
Compartiment : LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI	107
9. Caractéristiques de l'OPC	108
10. Changements intéressant l'OPC	117
11. Rapport de gestion	118

12. Informations réglementaires	122
13. Comptes de l'exercice	127
14. Annexe(s)	157
Information SFDR	158
Compartiment : LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES	174
15. Caractéristiques de l'OPC	175
16. Changements intéressant l'OPC	185
17. Rapport de gestion	186
18. Informations réglementaires	191
19. Comptes de l'exercice	196
20. Annexe(s)	219
Information SFDR	220

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 01 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10, avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 01 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue square stamp with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

2. COMPTES CONSOLIDES LAZARD FUNDS

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 491 138 306,89	717 440 451,12
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	33 802 605,58	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 802 605,58	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 353 265 387,27	661 640 776,74
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 353 265 387,27	661 640 776,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	9 822 465,48	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 822 465,48	
Titres de créances négociables	9 822 465,48	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	79 410 771,22	31 213 695,16
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	79 410 771,22	31 213 695,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	14 837 077,34	24 585 979,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 837 077,34	8 712 733,80
Autres opérations		15 873 245,42
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	120 247 863,09	42 529 909,49
Opérations de change à terme de devises	48 483 227,78	239 241,95
Autres	71 764 635,31	42 290 667,54
COMPTES FINANCIERS	27 961 564,56	33 995 290,55
Liquidités	27 961 564,56	33 995 290,55
TOTAL DE L'ACTIF	1 639 347 734,54	793 965 651,16

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 598 066 836,95	649 526 277,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 682 835,35	
Report à nouveau (a)	179,54	198,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-118 656 131,48	84 674 639,19
Résultat de l'exercice (a,b)	35 198 870,16	17 938 550,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 519 292 590,52	752 139 664,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	31 226 173,84	8 740 034,83
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	31 226 173,84	8 740 034,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 836 933,84	8 740 034,83
Autres opérations	16 389 240,00	
DETTES	71 432 983,03	24 486 221,55
Opérations de change à terme de devises	48 165 733,46	238 969,36
Autres	23 267 249,57	24 247 252,19
COMPTES FINANCIERS	17 395 987,15	8 599 730,26
Concours bancaires courants	17 395 987,15	8 599 730,26
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 639 347 734,54	793 965 651,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		1 750 004 450,00
EURO BOBL 1222		1 19 750 000,00
EURO BUND 1223	60 203 520,00	
EURO BOBL 1223	12 732 500,00	
TU CBOT UST 2 1223	2 378 921 751,73	
JAP GOVT 10 1223	64 226 057,08	
FV CBOT UST 5 1223	547 321 428,56	
EURO SCHATZ 1223	15 748 500,00	
EC EURUSD 1223	16 664 256,20	
RP EURGBP 1223	2 505 043,81	
EC EURUSD 1222		18 849 525,34
RP EURGBP 1222		2 510 112,81
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38		195 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		9 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		100 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		4 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S40	12 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S40	4 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S40	500 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S40	9 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1223	63 662 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 235 189,82	28 500,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	521 981,77	1 880,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	41 019 905,00	18 090 313,98
Produits sur titres de créances	1 225 911,79	6 375,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	398 617,15	2 977,31
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	44 401 605,53	18 130 046,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	284,19	17 538,51
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	489 618,71	79 012,96
Autres charges financières		
TOTAL (2)	489 902,90	96 551,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	43 911 702,63	18 033 495,41
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 948 386,32	5 665 357,73
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	31 963 316,31	12 368 137,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 235 553,85	5 570 412,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	35 198 870,16	17 938 550,17

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV LAZARD FUNDS est constituée de 5 compartiments :

- LAZARD EURO CREDIT SRI : création de ce compartiment dans la SICAV LAZARD FUNDS, par fusion absorption du FCP Lazard Euro Crédit SRI préexistant. Fusion en date du 05/09/2023, sur les VL du 04/09/2023 calculées le 05/09/2023.
- LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES,
- LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI,
- LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES, création de ce compartiment dans la SICAV LAZARD FUNDS au 30/09/2022,
- LAZARD HUMAN CAPITAL : création de ce compartiment dans la SICAV LAZARD FUNDS au 31/08/2022.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD FUNDS

Société d'investissement à capital variable
(Sicav à Compartiments)

Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
484 947 627 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **Lazard Credit Opportunities** qui s'élèvent à :

30 743 622,99 € somme distribuable afférente au résultat,
-108 763 607,84 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

I) Somme distribuable afférente au résultat

- Action « FC EUR » :	Capitalisation	590 050,05 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	15 226 669,75 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	55 256,49 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	837 071,75 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	60 929,51 €
- Action « PD EUR » :	Distribution Report	961 154,34 € 16,54 €
- Action « PD H-USD » :	Distribution Report	28 669,50 € 3,16 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	6 117 044,11 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	317 547,54 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	5 991 615,73 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	3 314,73 €
- Action « RD EUR » :	Distribution Report	254,28 € 0,22 €
- Action « RD-H USD » :	Distribution Report	4,34 € 12,99 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	554 007,96 €

- Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **24,90 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023 ;
- Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H-USD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **22,44 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023 ;
- Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **9,78 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023 ;
- Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD-H USD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **4,34 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « FC EUR » :	Capitalisation	-1 941 775,69 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-53 646 747,09 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	-80 651,36 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	-3 150 606,43 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	-183 341,52 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 295 937,00 €
- Action « PD H-USD » :	Capitalisation	-151 794,95 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-19 429 796,47 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	-1 128 556,43 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-28 375 598,48 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	-18 055,41 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-696,29 €
- Action « RD-H USD » :	Capitalisation	37,85 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	-1 951 886,87 €

*Rappel des sommes distribuées
au titre du résultat des exercices précédents*

Montant unitaire/action

2022	24,59 € catégorie action « PD EUR », et 3,29 € catégorie action « RD-H USD »
2021	23,62 € catégorie action « PD EUR »
2020	22,37 € catégorie action « PD EUR » (ex action « PD »)
2019	20,63 € catégorie action « PD EUR » (ex action « G »)
2018	27,58 € catégorie action « PD EUR » (ex action « G »)

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **Lazard Euro Short Duration High Yield SRI** qui s'élèvent à :

2 305 330,87 € somme distribuable afférente au résultat,

-1 416 242,62 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

- Action « EVC EUR » :	Capitalisation :	481 134,12 €
- Action « PD EUR » :	Distribution :	241 276,01 €
	Report	60,67 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	1 520 840,49 €
- Action « RC » :	Capitalisation :	62 015,77 €
- Action « RVC » :	Capitalisation :	3,81 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **31,96 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EVC EUR » :	Capitalisation :	-286 603,09 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation :	-152 783,07 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	-931 860,95 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-44 993,28 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	-2,23 €

*Rappel des sommes distribuées
au titre du résultat des exercices précédents*

Montant unitaire/action

2022	38,26 € catégorie action « PD EUR »
2021	46,74 € catégorie action « PD EUR »
2020	9,67 € catégorie action « PD EUR » (ex action « PD »)

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **Lazard Global Green Bond Opportunities** qui s'élèvent à :

541 224,92 somme distribuable afférente au résultat,
-I 330 936,32 somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	541 224,57 €
- Action « RC » :	Capitalisation :	0,35 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	-I 330 934,32 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-2,00 €

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **Lazard Human Capital** qui s'élèvent à :

484 943,40 € somme distribuable afférente au résultat,

-951 572,48 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	411 625,22 €
- Action « ED EUR » :	Distribution :	49 378,35 €
	Report :	3,66 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	23 867,21 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	68,96 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **14,35 €** qui sera détaché le 19 décembre 2023 et mis en paiement le 21 décembre 2023.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	-787 140,55 €
- Action « ED EUR » :	Capitalisation :	-80 568,99 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	-83 880,63 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	17,69 €

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **Lazard Euro Crédit SRI** qui s'élèvent à :

I 123 927,52 € somme distribuable afférente au résultat,

-I 510 936,87 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	907 821,70 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	169,25 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	215 936,57 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	-I 112 813,62 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	-152,94 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-397 970,31 €

* * *

**Compartiment :
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES**

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions RC EUR, PC EUR, PVC EUR, TC EUR, PVC H-CHF, FC EUR, PC USD, PC HUSD, RC H-USD, PC H-CHF

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR, RD H-USD, PD H-USD, PVD EUR, RD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OPC D'OPC

Néant.

OBJECTIF DE GESTION

Actions RC EUR, RD EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 1,25%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Actions PC EUR, PD EUR, TC EUR, FC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 2,00%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Actions PVC EUR, PVD EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 2,40%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Action PVC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : SARON +2,40%. L'indicateur de référence est exprimé en CHF.

Actions PC USD, PC H-USD, PD H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Daily Effective Compounded Federal Funds Rate +2%. L'indicateur de référence est exprimé en USD.

Actions RC H-USD, RD H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Daily Effective Compounded Federal Funds Rate +1.25%.

L'indicateur de référence est exprimé en USD.

Action PC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : SARON + 2%. L'indicateur de référence est exprimé en CHF.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action PVC H-CHF

SARON +2,40%

Le SARON représente le taux d'intérêt au jour le jour du marché monétaire garanti pour le Franc Suisse (CHF). Il est basé sur les transactions et les cotations affichées sur le marché suisse des pensions de titres (repo). Le SARON fait partie d'un ensemble de données d'indices comprenant tous les taux de référence suisses calculés par SIX. Cet ensemble de données peut être obtenu sur le site Web de SIX (<https://www.six-group.com>) et via les fournisseurs de données (par exemple SIX, Bloomberg, Refinitiv).

Action PC H-CHF

SARON + 2%

Le SARON représente le taux d'intérêt au jour le jour du marché monétaire garanti pour le Franc Suisse (CHF). Il est basé sur les transactions et les cotations affichées sur le marché suisse des pensions de titres (repo). Le SARON fait partie d'un ensemble de données d'indices comprenant tous les taux de référence suisses calculés par SIX. Cet ensemble de données peut être obtenu sur le site Web de SIX (<https://www.six-group.com>) et via les fournisseurs de données (par exemple SIX, Bloomberg, Refinitiv).

Actions RC EUR, RD EUR

€STR Capitalisé + 1,25%

L'indice €STR Capitalisé constitue la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Ce taux est calculé à partir de la moyenne pondérée par les volumes des taux interbancaires au jour le jour auxquels les 57 banques de référence effectuent leurs transactions. Il est établi par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre exact de jours/360 » et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Des informations complémentaires sont accessibles via le site www.banque-france.fr

Actions PVC EUR, PVD EUR

€STR Capitalisé + 2,40%

L'indice €STR Capitalisé constitue la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Ce taux est calculé à partir de la moyenne pondérée par les volumes des taux interbancaires au jour le jour auxquels les 57 banques de référence effectuent leurs transactions. Il est établi par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre exact de jours/360 » et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Des informations complémentaires sont accessibles via le site www.banque-france.fr

Actions RC H-USD, RD H-USD

Daily Effective Compounded Federal Funds Rate +1.25%

Ce taux monétaire est un taux moyen capitalisé pondéré calculé par la « Federal Reserve Bank » de New-York.

Les données sont disponibles sur : <https://fred.stlouisfed.org>

Code Bloomberg : FDTR Index

Actions PC USD, PC H-USD, PD H-USD

Daily Effective Compounded Federal Funds Rate +2%

Ce taux monétaire est un taux moyen capitalisé pondéré calculé par la « Federal Reserve Bank » de New-York.

Les données sont disponibles sur : <https://fred.stlouisfed.org>

Code Bloomberg : FDTR Index

Actions PC EUR, PD EUR, TC EUR, FC EUR

€STR Capitalisé + 2,00%

L'indice €STR Capitalisé constitue la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Ce taux est calculé à partir de la moyenne pondérée par les volumes des taux interbancaires au jour le jour auxquels les 57 banques de référence effectuent leurs transactions.

Il est établi par la Banque Centrale Européennes sur une base « nombre exact de jours/360 » et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Des informations complémentaires sont accessibles via le site www.banque-france.fr

UNIVERS D'INVESTISSEMENT ESG DE RÉFÉRENCE

50% univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Bank, Insurance, Financial Services General, Retails and Specialized Banks ; 50% indice ICE BofA Euro Non-financial Fixed & Floating Rate High Yield Constrained Index.

Code Bloomberg : HEAE Index

L'administrateur de l'€STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées du compartiment Lazard Credit Opportunities

Le Compartiment vise à atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indicateur de référence de chacune des actions, par une gestion dynamique du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change, en investissant essentiellement sur des dettes risquées émises par des Etats, des entreprises, des institutions financières et des structures financières qui apportent un supplément de rendement par rapport aux signatures souveraines.

La surperformance par rapport à l'indice générée par le crédit repose sur deux volets : le supplément de rendement apporté par les dettes risquées que sont en particulier des dettes d'émetteurs privés et des emprunts d'Etat pouvant être liés à des marchés émergents, et une rotation dynamique du portefeuille lorsque les suppléments de rendement baissent. Le gérant pourra investir dans tout type d'émetteur, sans contraintes de qualité de signature ni de localisation géographique. Il mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Risque de taux (y compris dérivés)		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Fourchette de sensibilité aux risques de taux		-5	+10	-5	+10
Risque de crédit		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Zone géographique de l'émetteur	Zone Europe	20%	100%	20%	100%
	Autres zones	0%	80%	0%	80%

Enfin, le Compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Le Compartiment réalisera ainsi une gestion dynamique du risque de change afin d'optimiser la performance à moyen terme.

Le Compartiment peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change et du change à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

Le portefeuille est exposé aux risques de taux, de change, de crédit et de volatilité, dans une enveloppe fixée par une VaR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut.

Critères extra-financiers

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Toute l'information ESG figure en annexe au présent prospectus.

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Analyse des investissements en obligations détenues en direct

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus;
- 2) des coûts plus élevés;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille.

Conditions permettant de communiquer de manière réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers :

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC est, en fonction des catégories d'investissements de l'OPC, supérieur à :

- 90% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% de l'actif net de l'OPC pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

En cas d'investissement dans plusieurs catégories, les taux susmentionnés s'appliquent par transparence à chaque catégorie.

La note ESG globale Moody's ESG Solutions du portefeuille sera supérieure à celle de l'univers d'investissement ESG de référence défini ci-dessus.

Critères d'exclusions

Afin de favoriser la transition écologique et sociétale, une politique d'exclusion est mise en place au niveau du portefeuille. L'objectif visé est de limiter l'exposition du portefeuille à des activités controversées ou considérées comme non durables au moyen d'exclusions sectorielles et normatives. Les entreprises qui ne respectent pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou qui sont actives dans l'un des secteurs controversés ou sensibles énumérés ci-dessous seront exclues du portefeuille :

1. Pacte Mondial des Nations Unies

- Les entreprises violant gravement ou systématiquement un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies

2. Secteurs controversés ou sensibles

- Tabac :
 - o Toutes les entreprises tirant leurs recettes de la production de tabac
 - o Toutes les entreprises tirant 10 % ou plus de leurs recettes du commerce de gros de tabac
- Jeux de hasard :
 - o Toutes les entreprises tirant 10 % ou plus de leurs recettes totales de la propriété ou de l'exploitation d'activités commerciales liées aux jeux de hasard
- Armement :
 - o Les entreprises actives dans le domaine de l'armement controversé ou non conventionnel
 - o Les entreprises tirant plus de 10 % de leurs recettes totales d'activités liées à l'armement conventionnel
- Energie :
 - o Les entreprises tirant 10 % ou plus de leurs recettes de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction de pétrole et gaz non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, forage arctique), de même que les entreprises ayant des projets d'expansion en lien avec ces secteurs
 - o Toutes les entreprises actives dans le secteur de l'extraction de pétrole et gaz conventionnels si leurs recettes tirées du gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables sont inférieures à 40 %
 - o Les entreprises sont exclues si : 10 % ou plus de leur production reposent sur le charbon ou 30 % ou plus de leur production reposent sur le pétrole ou le gaz ou 30 % ou plus de leur production reposent sur une source nucléaire
 - o Les émetteurs opérant dans la construction ou la maintenance de centrales nucléaires en dehors de l'Union européenne
- Exploitation minière
 - o Les exploitations minières, à moins qu'elles ne disposent d'une politique adéquate pour contrôler et limiter leur incidence négative sur l'environnement, les conditions de vie et/ou de travail dans les zones minières, les écosystèmes, le climat et les risques de gouvernance
- Huile de palme
 - o Les entreprises ne respectant pas les principes et critères de la table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d’alignement avec la Taxonomie de l’Union Européenne s’élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés du compartiment Lazard Credit Opportunities

Le portefeuille du Compartiment est composé de :

Actions

- Actions préférentielles à hauteur de 5% maximum de l’actif net dans la mesure où elles peuvent s’analyser comme des dettes super-subordonnées qui présentent les caractéristiques suivantes : notation par une agence de rating (dans la catégorie investment grade ou équivalent selon l’analyse de la société de gestion) ; dividende fixe comparable à un coupon couru ; dettes perpétuelles susceptibles d’être rappelées par l’émetteur dans des conditions déterminées ; une sensibilité aux taux.

- Actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l’actif net. Le Compartiment n’investira pas activement sur des actions, mais pourra conserver ces dernières si elles sont issues d’une restructuration de dettes, typiquement suite à un échange actions contre dettes. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais en fonction des conditions de marché et afin d’optimiser le cours de sortie pour les actionnaires.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

- Obligations et titres négociables libellés en Euro et/ou en toute devise émis par des entreprises et des institutions financières sans contraintes de signatures, à hauteur de 100% maximum de l’actif net.

- Obligations et titres de créance négociables libellés dans d’autres devises que l’Euro et le Dollar à hauteur de 60% maximum de l’actif net.

- Emprunts libellés en Euro et/ou en toute devise émis par des Etats quels que soient leur appartenance géographique, institutionnelle ou leur notation à hauteur de 100% maximum de l’actif net.

- Obligations convertibles de type obligataire, à hauteur de 10% maximum de l’actif net.

- Dettes subordonnées perpétuelles dans la limite de 50% maximum de l’actif net dont 30% maximum de l’actif net en obligations convertibles contingentes (« Cocos Bonds »).

- Instruments spécifiques libellés en euros :

- Titres émis dans le cadre de programmes EMTN dont l’émetteur et le sous-jacent sont différents, dans la mesure où la performance de ces titres est indexée à l’évolution du risque de taux ou de spreads de crédit. A hauteur de 20% maximum de l’actif net.

OPC

OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les quatre critères de l’article R.214-13 du Comofi, monétaires, monétaires court terme ou obligataires, à hauteur de 10% maximum de l’actif net.

Ces OPC peuvent être gérés la société de gestion.

3. Instruments dérivés du compartiment Lazard Credit Opportunities

- Nature des marchés d’intervention :

☒ réglementés

☒ organisés

☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - ☐ actions
 - ☒ taux
 - ☒ change
 - ☒ crédit
 - ☐ autres risques : volatilité
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - ☒ couverture
 - ☒ exposition
 - ☐ arbitrage
 - ☐ autre nature
- Nature des instruments utilisés :
 - ☒ **futures** :
 - ☐ sur actions et indices actions
 - ☒ sur taux : Risque de taux
 - ☒ de change
 - ☐ autres
 - ☒ **options** :
 - ☐ sur actions et indices actions
 - ☒ sur taux : risque de taux et volatilité des taux
 - ☐ de change
 - ☐ autres
 - ☐ **swaps** :
 - ☐ swaps d'actions
 - ☒ swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
 - ☒ swaps de change
 - ☐ swap de performance
 - ☒ change à terme
 - ☒ dérivés de crédit
 - ☐ autres nature
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
 - ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - ☒ augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier
 - ☐ maximum autorisé et recherché
 - ☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés du compartiment Lazard Credit Opportunities

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés dont l'émetteur et le sous-jacent sont différents et permis par le programme d'activité de la société de gestion, dans la mesure où la performance de ces titres est indexée à l'évolution du risque de taux ou de spreads de crédit.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisation), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 100% maximum de l'actif net. Les obligations convertibles contingentes sont limitées à hauteur de 30 % maximum de l'actif net.

5. Dépôts du compartiment Lazard Credit Opportunities

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion du Compartiment dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces du compartiment Lazard Credit Opportunities

Le Compartiment peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres du compartiment Lazard Credit Opportunities

Néant.

8. Information sur les garanties financières du compartiment Lazard Credit Opportunities

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, le Compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE DU COMPARTIMENT LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital**

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie le Compartiment soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque de change**

Le Compartiment peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels le Compartiment est investi.

- **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financiers, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque sur titres hybrides ou subordonnés**

Le compartiment peut être exposé sur des titres hybrides ou subordonnés. Les dettes hybrides et subordonnées sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Pour les obligations non financières, les dettes hybrides étant des dettes « deeply subordinated », cela implique un taux de recouvrement faible en cas de défaut de l'émetteur.

- **Risque lié à la surexposition**

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

En raison de la stratégie de couverture mise en œuvre, le porteur pourrait ne pas bénéficier de la hausse éventuelle de certains marchés.

- **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser.

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra- financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION DU COMPARTIMENT LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE DU COMPARTIMENT LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

Ce Compartiment s'adresse à tous souscripteurs conscients des risques liés aux investissements sur les marchés internationaux de crédit.

Il pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains

Le Compartiment n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que le Compartiment investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Compartiment, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le conseil d'administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES, en date du 18/11/2021 a décidé la création d'une action « PD-H-USD » code ISIN : FR001400D2C2.

➤ **Date d'effet : 12/10/2022.**

Le conseil d'administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES (code ISIN : FR0010230490) a décidé la création d'une action « PVD EUR » code ISIN : FR001400DIW0, destinée aux marchés Belge et Luxembourgeois ;

➤ **Date d'effet : 31/10/2022.**

Le Conseil d'Administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CRÉDIT OPPORTUNITIES) en date du 15/11/2022 a décidé la mise en place des droits de souscription non acquis à l'OPC comme suit :

Compartiment	Actions	ISIN	Droits d'entrée non acquis à l'OPC
Lazard Credit Opportunities	PC EUR	FR0010235507	4%
Lazard Credit Opportunities	PD EUR	FR0012156347	4%
Lazard Credit Opportunities	PVC EUR	FR0013432143	4%
Lazard Credit Opportunities	PVC H-CHF	FR0014002XI5	4%
Lazard Credit Opportunities	PC USD	FR001400BBG2	4%
Lazard Credit Opportunities	PC H-USD	FR001400BBI8	4%

➤ **Date d'effet : 25/11/2022.**

Le DICI de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CRÉDIT OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR0010230490) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CRÉDIT OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR0010230490), la création de deux nouvelles actions :

- Action « RD EUR » (Code ISIN : FR001400F1C2)
- Action «PC H-CHF» (Code ISIN: FR001400F1B4)

➤ **Date d'effet : 23/01/2023.**

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CRÉDIT OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR0010230490), la suppression des commissions de mouvement

➤ **Date d'effet : 06/02/2023.**

Le conseil d'administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** en date du 15/11/2022, a décidé la création d'un nouveau compartiment, LAZARD EURO CREDIT SRI (codes ISIN : FR0010751008/ FR001400DLP8/ FR001400FNL8) par fusion-absorption du FCP du même nom.

➤ **Date d'effet : 05/09/2023.**

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD CRÉDIT OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR0010230490) en date du 25 septembre 2023 a décidé d'introduire le mécanisme des Gates dans le prospectus de la SICAV. Le Président de la SICAV a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire afin de faire figurer ce mécanisme des Gates dans les statuts et procéder à la modification du Prospectus.

➤ **Date d'effet : 16/11/2023.**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

Actions RC EUR : FR0010230490 : -4,77%.
 Actions TC EUR: FR0010235499 : -4,12%.
 Actions PC EUR: FR0010235507 : -4,12%.
 Actions PVC EUR: FR0013432143 : -3,83%.
 Actions PVC H-CHF : FR0014002XI5 : -5,75%.
 Actiens FC EUR : FR00140081X3 : -3,95%.
 Actions PC USD : FR001400BBG2 : +4,08%.
 Actions PC H-USD : FR001400BBI8 : -1,61%.
 Actions RC H-USD : FR001400BBJ6 : -2,44%.
 Actions PC H-CHF : FR001400FIB4 : -8,20% (Lancement 27/01/23).
 Actions PD EUR : FR0012156347 : -4,12%.
 Actions RD H-USD : FR001400BBK4 : -0,86%.
 Actions PD H-USD : FR001400D2C2 : -2,23% (Lancement 26/10/22).
 Actions RD EUR : FR001400FIC2 : -6,85% (Lancement 27/01/23).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de :

Actions RC EUR : 3,88% (*Ester +1.25%).
 Actions RD EUR : 2,99% (*Ester +1.25%).
 Actions TC EUR: 4,67% (*Ester +2.00%, depuis le 01/01/2022 avant Ester +1.50%).
 Actions PC/PD EUR: 4,67% (*Ester +2.00% depuis le 01/01/2022 avant Ester +1.50%).
 Actions FC EUR: 4,67% (*Ester +2.00%).
 Actions PVC EUR: 5,09% (*Ester +2.40%).
 Actions PC H-CHF : 2,36% (*SARON +2.00%).
 Actions PVC H-CHF: 3,67% (*SARON +2.40%).
 Actions PC USD : 6,89%(*Daily effective compo.unded Fed Funds Rate +2.00%).
 Actions PC H-USD : 6,89% (*Daily effective compounded Fed Funds Rate +2.00%).
 Actions PD H-USD : 6,50% (*Daily effective compounded Fed Funds Rate +2.00%).
 Actions RC/RD H-USD : 6,09% (*Daily effective compounded Fed Funds Rate +1.25%).

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Credit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essouffée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier. Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20^{ème} Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux a augmenté de +18,7% sur un an, effaçant environ la moitié de la baisse des neufs premiers mois de 2022. Le Topix en yen a augmenté de +26,6%, l'Euro Stoxx en euro de +20,9%, le S&P 500 en dollar de +19,6% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +8,8%.

La résistance inattendue de l'économie mondiale a été un facteur de soutien important aux marchés actions entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023.

Les effets de la crise énergétique dans la zone euro ont été moins importants que ce que l'on pouvait craindre, la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus vite que prévu et l'inflation américaine a ralenti alors même que le taux de chômage est resté bas, alimentant l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.

Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

La tendance haussière des marchés actions s'est inversée à partir du mois d'août 2023, dans un contexte d'augmentation des incertitudes économiques en Chine, de mauvaises publications économiques en Europe et d'envolée des taux d'intérêt à long terme.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

Les taux d'intérêt américains et européens se sont envolés durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans, la bonne résistance de l'économie américaine et le message plus restrictif de la Fed amenant les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de 3,83% à 4,57% et le taux à 10 ans de l'Etat allemand de 2,11% à 2,84%.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens ont baissé de 210 à 141 points de base sur le compartiment investment grade et de 625 à 445 points de base sur le compartiment high yield.

L'euro s'est apprécié de +7,9% contre le dollar et de +11,3% contre le yen. Il s'est stabilisé contre le franc suisse et s'est déprécié de -1,2% contre la livre sterling. D'après l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de -2,9% en moyenne contre le dollar,

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières est quasi stable sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 86 dollars à 92 dollars avec un point haut à 100 dollars début novembre 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Sur le dernier trimestre 2022, les taux souverains se sont stabilisés au mois d'octobre. Soutenus par de bonnes publications du T3, les indices de crédit, exprimés en spreads, se sont tous resserrés. Au mois de novembre, les taux souverains s'inscrivent en nette baisse pour la seconde fois de l'année, après juillet, à rebours du mouvement haussier ébauché en janvier. Le point de bascule est apparu le 8 novembre, date de la « non-défaite » démocrate aux élections américaines de mi-mandat. Le mois avait débuté avec une nouvelle hausse du taux des Fed Funds de 75 pb, la 4^{ème} consécutive de cette ampleur. À partir du 8 novembre, les taux ont reflué, sous les influences cumulées de rumeurs d'allègement de la politique chinoise zéro-covid, de publications américaines confirmant la résilience de la croissance et de l'emploi et de communications moins clairement « hawkish » de la part des banques centrales. Cet environnement a favorisé un mouvement général de retour vers les actifs risqués, qui s'est traduit par un recul généralisé de tous les indices de crédit. L'influence du discours des banques centrales a été déterminante sur l'orientation haussière des taux en décembre. Au mitan du mois, la BCE et la Fed ont procédé à un nouveau relèvement de leurs taux directeurs, certes moins important que les précédents, à 50 pb contre 75 pb anticipés. En particulier Mme Lagarde a tenu des commentaires très fermes pour illustrer la détermination de la banque centrale à maintenir la garde haute face à l'inflation. L'effet de surprise est venu de l'évocation de la poursuite de la réduction du bilan de la banque à compter de mars 2023, à hauteur de 15 Mds d'euros en moins par mois jusqu'en juin. Ces annonces ont eu pour effet une hausse généralisée des taux en zone euro, qui fait bien plus qu'effacer les baisses de novembre. Les marges de crédit se sont, quant à elles, globalement resserrées. A fin 2022, le fonds affiche une performance de 1,06%, avec un effet crédit positif et un effet taux légèrement positif grâce au positionnement négatif en duration.

Le premier trimestre de l'année 2023 a commencé avec des taux souverains qui ont unanimement baissé en janvier, globalement dominés par l'idée que le resserrement des politiques monétaires des banques centrales portait ses fruits quant à la maîtrise de l'inflation, et par la constatation d'un ralentissement économique, au demeurant attendu. La solidité du marché de l'emploi et les perspectives offertes par la ré-ouverture de la Chine ne militent pas vraiment pour une désinflation rapide. En amont de leur réunion de politique monétaire début février, le marché anticipait toujours la confirmation de la réduction du rythme de hausse des taux de la BCE, Fed et BOE. En février, la hausse des taux souverains a été régulière tout au long du mois, annulant peu ou prou la décrue enregistrée en janvier. La thématique est assez simple : l'inflation décroît mais moins que prévu, alors que l'inflation sous-jacente reste très élevée. Les rendements des dettes souveraines ont baissé en mars dans un mouvement d'une ampleur quasiment symétrique à celle de la hausse constatée en février, prolongeant une sorte de valse-hésitation de rythme mensuel depuis le début de l'année. Le mois de mars 2023 a été marqué par un regain de volatilité sur les marchés et la faillite de petites banques américaines. La plus importante SVB, a été placée sous le contrôle des autorités américaines le 10 mars 2023 après avoir été forcée de réaliser d'importantes pertes sur son portefeuille d'obligations pour faire face à des sorties de fonds

de ses clients, principalement des acteurs du secteur de la technologie. Le sentiment à l'égard des banques est alors entré dans une spirale très négative, qui a atteint les émetteurs européens et en particulier le Crédit Suisse, banque qui a subi une fuite de dépôts très importante à la suite des commentaires de l'un de ses principaux actionnaires. Un sauvetage en urgence a dû être effectué, à travers le rachat d'UBS, orchestré en parallèle par les autorités suisses. Cette intervention rapide a permis d'éviter toute propagation négative au secteur financier européen et a envoyé un signal positif pour la stabilité mondiale. Néanmoins, la décision de la FINMA d'effacer la totalité des obligations ATI de Crédit Suisse lors de cette fusion forcée (obligations représentant 5% de l'univers) a déclenché un important mouvement de vente sur la classe d'actifs, qui s'est partiellement rétabli à la fin du mois. Sur le trimestre, les primes de risque se sont resserrées de -3pb pour le crédit euro Investment Grade et jusqu'à -42 pb pour le crédit euro High Yield corporate. Le fonds affiche une performance de +0,48% sur le trimestre. L'effet crédit est positif mais le positionnement défensif du fonds freine la performance. L'effet taux est légèrement positif malgré la position négative en duration.

Sur le deuxième trimestre de l'année, avril a vu une légère tension des emprunts d'Etat de la zone euro (à l'exception de la Grèce) et une détente modérée aux Etats-Unis. Le crédit tous segments et secteurs confondus surperforme la dette souveraine avec une contribution positive de la composante spread qui, associé au portage permet à l'ensemble des classes d'actifs de délivrer des performances positives supérieures à celle du monétaire. En mai, aux Etats-Unis, la publication de données d'activité, d'emploi et d'inflation supérieures aux attentes associée à des déclarations de banquiers centraux favorables à un maintien des politiques monétaires restrictives entraînent un mouvement de tension généralisée des taux. Les spreads de crédit s'écartent légèrement sur les segments les moins risqués. L'effet taux positif associé au portage permet néanmoins à l'ensemble des classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives. Le trimestre termine en juin avec des banques centrales qui n'en ont pas fini avec leur relèvement de taux. Elles durcissent leur communication, réaffirment leur intention de juguler l'inflation entraînant une remontée de l'ensemble des courbes de taux. Le différentiel 2-10 ans est désormais proche des points bas (-106 pb aux Etats-Unis et -80 pb en Allemagne). Les spreads de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus. A l'exception des segments les moins risqués (Etat et crédit IG), la contribution positive de la composante spread associée au portage permet aux classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives en juin. L'effet taux a contribué négativement avec un repositionnement long en duration au cours du trimestre. L'effet crédit est positif bien que pénalisé par la couverture crédit en place. Le fonds termine la période sur une performance de - 4,41%.

Sur le troisième trimestre, en juillet, les principales banques centrales sont restées à la manœuvre : la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pb et a porté son taux de dépôt à 3.75% et la Federal Reserve a procédé à une hausse de 25 pb de ses taux directeurs pour les porter à 5.25% - 5.5%. En août, les taux sont restés inchangés. Les données d'inflation publiées sur le mois ont confirmé une inflation sous-jacente qui se modère, mais ont également confirmé les inquiétudes des banques centrales quant à la vitesse de retour à la cible. La publication des enquêtes PMI et des données relatives au marché du travail auront pointé le curseur vers une dégradation lente de l'activité aux Etats-Unis et en zone euro. En septembre, la Federal Reserve (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) sont restées vigilantes. Les signaux de résilience de l'économie américaine auront permis à la Fed de ne pas modifier ses taux directeurs (fourchette 5.25%-5.50%) mais de faire évoluer leur trajectoire sur les trois années à venir. Sa guidance de « taux élevés pour une période prolongée » a été renforcée par la modification à la hausse de ses prévisions d'inflation et de croissance. Sur le dernier trimestre, les primes de risque se sont resserrées de -9 pb pour le crédit euro Investment Grade et de -17 pb pour le crédit euro High Yield corporate. Le fonds termine avec une performance négative de -1,23% sur le dernier trimestre. La performance continue de pâtir de la position longue en duration qui contribue fortement à un effet taux négatif. L'effet crédit est, quant à lui positif, porté par la bonne dynamique des marges de crédit.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	559 250 569,82	538 574 070,03
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	157 439 548,00	157 849 177,50
LAZARD EURO MONEY MARKET	88 824 914,33	78 563 250,87
UNITED STATES OF AMERICA 0.125% 15-04-25	82 754 590,81	82 677 281,94
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	106 170 000,50	41 520 732,00
0473820FRENCH R ZCP 230823	49 436 346,68	49 988 223,61
FREN REP PRES ZCP 24-05-23	39 815 407,58	40 000 000,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 070623	39 771 789,60	40 000 000,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 270923	39 730 655,95	40 000 000,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	38 924 479,93	39 351 304,92

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 3 517 542 331,93**

- o Change à terme : 48 483 227,78
- o Future : 2 969 059 104,15
- o Options :
- o Swap : 500 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	570 000,00 570 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion, https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue :

Niveau maximum de VaR mensuelle : 7,703%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 1,877%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 4,988%.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

7. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 154 525 028,63	657 723 947,23
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 063 693 518,60	604 421 232,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 063 693 518,60	604 421 232,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	9 822 465,48	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 822 465,48	
Titres de créances négociables	9 822 465,48	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	67 480 773,70	29 699 759,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	67 480 773,70	29 699 759,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	13 528 270,85	23 602 954,58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 528 270,85	8 399 683,80
Autres opérations		15 203 270,78
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	115 257 658,26	40 957 094,59
Opérations de change à terme de devises	48 483 227,78	239 241,95
Autres	66 774 430,48	40 717 852,64
COMPTES FINANCIERS	21 194 704,77	33 139 948,60
Liquidités	21 194 704,77	33 139 948,60
TOTAL DE L'ACTIF	1 290 977 391,66	731 820 990,42

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 254 851 003,30	590 143 514,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 682 835,35	
Report à nouveau (a)	112,71	198,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-113 446 443,19	84 708 833,42
Résultat de l'exercice (a,b)	30 743 510,28	15 935 720,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 176 831 018,45	690 788 266,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 137 070,90	8 426 984,83
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	29 137 070,90	8 426 984,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 528 270,90	8 426 984,83
Autres opérations	15 608 800,00	
DETTES	67 637 339,23	24 006 009,19
Opérations de change à terme de devises	48 165 733,46	238 969,36
Autres	19 471 605,77	23 767 039,83
COMPTES FINANCIERS	17 371 963,08	8 599 730,26
Concours bancaires courants	17 371 963,08	8 599 730,26
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 290 977 391,66	731 820 990,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		1 714 640 000,00
EURO BOBL 1222		119 750 000,00
EURO BUND 1223	57 630 720,00	
TU CBOT UST 2 1223	2 297 550 182,76	
JAP GOVT 10 1223	61 473 511,78	
FV CBOT UST 5 1223	537 370 129,86	
EC EURUSD 1223	12 529 515,94	
RP EURGBP 1223	2 505 043,81	
EC EURUSD 1222		18 849 525,34
RP EURGBP 1222		2 510 112,81
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38		195 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		100 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S40	500 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 057 792,76	28 214,17
Produits sur actions et valeurs assimilées		1 880,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	36 301 577,14	15 893 265,62
Produits sur titres de créances	1 179 058,83	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	385 796,15	2 977,31
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	38 924 224,88	15 926 337,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	284,19	17 164,81
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	484 904,63	77 533,78
Autres charges financières		
TOTAL (2)	485 188,82	94 698,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	38 439 036,06	15 831 638,51
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 831 087,85	5 145 912,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	27 607 948,21	10 685 726,39
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 135 562,07	5 249 994,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	30 743 510,28	15 935 720,47

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	RC EUR	1,715%
		PC EUR	1%
		PD EUR	1%
		PVC EUR	0,60%
		TC EUR	1%
		PVC H-CHF	0,60%
		FC EUR	1,00%
		PC USD	1%
		PC H-USD	1,05%
		RC H-USD	1,765%
		RD H-USD	1,765%
		PD H-USD	1,05%
		PVD EUR	0,60%
		RD EUR	1,715%
		PC H-CHF	1,05%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RC EUR, PC EUR, PD EUR, TC EUR, FC EUR, PC USD, PC H-USD, RC H-USD, RD H-USD, PD H-USD, RD EUR, PC H-CHF	Néant
		PVC EUR, PVC H-CHF, PVD EUR	20% de la performance au-delà de l'indicateur de référence

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Compartiment d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel. La surperformance générée par l'action du Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sousperformance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/10/2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action du Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action du Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement pour le Compartiment Lazard Credit Opportunities

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le Compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du Compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du Compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil prédéterminé par le délégataire de la gestion financière et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Compartiment la VL doit être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par le délégataire de la gestion financière et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle le délégataire de la gestion financière devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1,75% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	690 788 266,14	238 587 255,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	884 394 052,82	484 073 103,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-336 983 671,65	-50 539 598,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 767 394,36	2 066 242,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 974 121,41	-7 637 489,13
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	166 814 864,85	295 311 969,88
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-262 591 203,50	-232 821 318,95
Frais de transactions	-1 203 076,46	-998 425,75
Différences de change	-4 100 227,25	2 661 320,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	53 484 831,17	-54 736 308,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 942 616,25	-48 542 214,92
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	48 542 214,92	-6 194 094,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-35 460 323,13	4 733 753,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-28 627 775,82	6 832 547,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 832 547,31	-2 098 793,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-713 715,70	-597 963,92
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 607 948,21	10 685 726,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 176 831 018,45	690 788 266,14

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 048 229 754,90	89,08
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 239 502,45	1,04
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 224 261,25	0,27
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 063 693 518,60	90,39
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	9 822 465,48	0,83
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	9 822 465,48	0,83
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	15 034 559,75	1,28
Crédit	500 000 000,00	42,48
Taux	2 954 024 544,40	251,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 469 059 104,15	294,78
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 048 229 754,90	89,07			15 463 763,70	1,31		
Titres de créances	9 822 465,48	0,83						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							21 194 704,77	1,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							17 371 963,08	1,48
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 954 024 544,40	251,02						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	11 920 288,42	1,01	41 165 951,24	3,50	156 839 371,15	13,33	171 827 247,48	14,60	681 940 660,31	57,95
Titres de créances			9 822 465,48	0,83						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	21 194 704,77	1,80								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	17 371 963,08	1,48								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					2 297 550 182,76	195,23	537 370 129,86	45,66	119 104 231,78	10,12
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	3 288,77							
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	60 817 541,58	5,17	893 096,14	0,08	14 681 356,63	1,25	65 944,20	0,01
Comptes financiers					10 025,10		2 855 636,35	0,24
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	878 682,33	0,07			814 197,97	0,07		
Comptes financiers	16 678 268,07	1,42	693 695,01	0,06				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 847 449 828,56	241,96	61 473 511,78	5,22			2 505 043,81	0,21
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	46 825 506,60
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 657 721,18
	Souscriptions à recevoir	1 262 157,61
	Dépôts de garantie en espèces	30 809 666,93
	Coupons et dividendes en espèces	522 605,94
	Collatéraux	34 180 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		115 257 658,26
DETTES		
	Vente à terme de devise	1 646 386,16
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	46 519 347,30
	Achats à règlement différé	12 011 113,46
	Rachats à payer	5 734 829,23
	Frais de gestion fixe	1 116 716,44
	Frais de gestion variable	38 946,64
	Collatéraux	570 000,00
TOTAL DES DETTES		67 637 339,23
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		47 620 319,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 000,000	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	276 397,186	397 388 253,66
Actions rachetées durant l'exercice	-113 973,162	-161 389 727,82
Solde net des souscriptions/rachats	162 424,024	235 998 525,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	408 012,999	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF		
Actions souscrites durant l'exercice	3 150,699	3 081 520,82
Actions rachetées durant l'exercice	-322,699	-311 360,94
Solde net des souscriptions/rachats	2 828,000	2 770 159,88
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 828,000	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD		
Actions souscrites durant l'exercice	31 282,674	30 328 487,61
Actions rachetées durant l'exercice	-455,199	-425 370,76
Solde net des souscriptions/rachats	30 827,475	29 903 116,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 828,475	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD		
Actions souscrites durant l'exercice	2 230,470	2 294 436,59
Actions rachetées durant l'exercice	-264,000	-264 103,17
Solde net des souscriptions/rachats	1 966,470	2 030 333,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 967,470	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	23 277,855	22 364 626,48
Actions rachetées durant l'exercice	-11 129,672	-10 409 850,82
Solde net des souscriptions/rachats	12 148,183	11 954 775,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	38 600,576	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD		
Actions souscrites durant l'exercice	2 227,282	2 211 335,38
Actions rachetées durant l'exercice	-949,675	-878 124,76
Solde net des souscriptions/rachats	1 277,607	1 333 210,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 277,607	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	88 560,218	106 375 701,49
Actions rachetées durant l'exercice	-59 165,999	-70 116 633,93
Solde net des souscriptions/rachats	29 394,219	36 259 067,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	176 158,936	

	En action	En montant
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF		
Actions souscrites durant l'exercice	12 550,939	13 234 342,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 848,000	-1 917 530,12
Solde net des souscriptions/rachats	10 702,939	11 316 811,88
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 891,212	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	443 785,591	292 326 003,01
Actions rachetées durant l'exercice	-132 354,728	-85 293 022,88
Solde net des souscriptions/rachats	311 430,863	207 032 980,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	472 498,816	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD		
Actions souscrites durant l'exercice	1 330,000	647 311,05
Actions rachetées durant l'exercice	-1 035,000	-482 094,10
Solde net des souscriptions/rachats	295,000	165 216,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	356,000	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	26,000	12 441,25
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	26,000	12 441,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26,000	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 014,950	14 129 593,48
Actions rachetées durant l'exercice	-407,193	-5 495 852,35
Solde net des souscriptions/rachats	607,757	8 633 741,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 542,017	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 165 564,78 0,79
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 4 839 110,30 0,97
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 7 007,32 1,03
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 208 071,44 1,02

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes 7 833,95 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,70 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 326 865,61 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,97 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes 19 312,83 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,02 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 1 279 677,59 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,60 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis 38 831,12 Pourcentage de frais de gestion variables acquis 0,02 Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF Commissions de garantie Frais de gestion fixes 52 671,68 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,60 Frais de gestion variables provisionnés -1 393,09 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés -0,02 Frais de gestion variables acquis 112,52 Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 3 683 279,70 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,65 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes 6 482,32 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,66 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 61,69 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,63 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 197 598,09 0,97

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			67 480 773,70
	FR001400BVQ9	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	6 850 620,00
	FR0010505313	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR	17 372 979,40
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET	10 408 974,30
	FR0013507027	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	11 628 015,00
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	21 220 185,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			67 480 773,70

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	112,71	198,05
Résultat	30 743 510,28	15 935 720,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	30 743 622,99	15 935 918,52

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	590 050,05	329 977,47
Total	590 050,05	329 977,47

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 226 669,75	8 805 258,71
Total	15 226 669,75	8 805 258,71

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	55 256,49	
Total	55 256,49	

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	837 071,75	6,65
Total	837 071,75	6,65

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	60 929,51	6,55
Total	60 929,51	6,55

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR		
Affectation		
Distribution	961 154,34	650 464,34
Report à nouveau de l'exercice	16,54	77,29
Capitalisation		
Total	961 170,88	650 541,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	38 600,576	26 452,393
Distribution unitaire	24,90	24,59
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		6,14

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD		
Affectation		
Distribution	28 669,50	
Report à nouveau de l'exercice	3,16	
Capitalisation		
Total	28 672,66	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 277,607	
Distribution unitaire	22,44	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 117 044,11	3 880 358,93
Total	6 117 044,11	3 880 358,93

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	317 547,54	4 604,13
Total	317 547,54	4 604,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 991 615,73	1 942 559,74
Total	5 991 615,73	1 942 559,74

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 314,73	126,09
Total	3 314,73	126,09

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR		
Affectation		
Distribution	254,28	
Report à nouveau de l'exercice	0,22	
Capitalisation		
Total	254,50	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	26,000	
Distribution unitaire	9,78	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD		
Affectation		
Distribution	4,34	3,29
Report à nouveau de l'exercice	12,99	
Capitalisation		
Total	17,33	3,29
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	4,34	3,29
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	554 007,96	322 475,33
Total	554 007,96	322 475,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 682 835,35	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 13 446 443,19	84 708 833,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-108 763 607,84	84 708 833,42

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 941 775,69	1 703 573,34
Total	-1 941 775,69	1 703 573,34

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-53 646 747,09	43 422 892,31
Total	-53 646 747,09	43 422 892,31

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-80 651,36	
Total	-80 651,36	

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 150 606,43	26,18
Total	-3 150 606,43	26,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-183 341,52	23,44
Total	-183 341,52	23,44

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 295 937,00	3 209 067,58
Capitalisation		
Total	1 295 937,00	3 209 067,58

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-151 794,95	
Total	-151 794,95	

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-19 429 796,47	21 628 255,63
Total	-19 429 796,47	21 628 255,63

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 128 556,43	46 855,49
Total	-1 128 556,43	46 855,49

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-28 375 598,48	13 107 051,98
Total	-28 375 598,48	13 107 051,98

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-18 055,41	796,70
Total	-18 055,41	796,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-696,29	
Total	-696,29	

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		13,10
Capitalisation	-37,85	
Total	-37,85	13,10

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 951 886,87	1 590 277,67
Total	-1 951 886,87	1 590 277,67

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	90 392 045,05	122 844 815,48	238 587 255,07	690 788 266,14	1 176 831 018,45
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR en EUR					
Actif net				21 057 300,65	20 226 443,65
Nombre de titres				20 000,000	20 000,000
Valeur liquidative unitaire				1 052,86	1 011,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				85,17	-97,08
Capitalisation unitaire sur résultat				16,49	29,50
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR en EUR					
Actif net	49 665 121,68	74 644 208,05	146 124 423,38	350 593 197,92	558 446 571,38
Nombre de titres	44,000	60 119,671	106 399,876	245 588,975	408 012,999
Valeur liquidative unitaire	1 128 752,76	1 241,59	1 373,35	1 427,56	1 368,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-97 681,48	87,78	11,79	176,81	-131,48
Capitalisation unitaire sur résultat	27 779,92	31,14	33,62	35,85	37,31
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF en CHF					
Actif net en CHF					2 596 169,12
Nombre de titres					2 828,000
Valeur liquidative unitaire en CHF					918,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-28,51
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR					19,53

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD en USD					
Actif net en USD				1 022,49	31 015 729,82
Nombre de titres				1,000	30 828,475
Valeur liquidative unitaire en USD				1 022,49	1 006,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				26,18	-102,19
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				6,65	27,15
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD en USD					
Actif net en USD				988,45	2 024 077,54
Nombre de titres				1,000	1 967,470
Valeur liquidative unitaire en USD				988,45	1 028,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				23,44	-93,18
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				6,55	30,96
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR en EUR					
Actif net	31 362 030,60	30 752 477,29	24 281 593,34	25 691 873,07	35 044 823,12
Nombre de titres	37 987,394	34 688,944	25 353,000	26 452,393	38 600,576
Valeur liquidative unitaire	825,59	886,52	957,74	971,24	907,88
+/- values nettes unitaire non distribuées				121,31	33,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-73,56	63,13	9,96		
Distribution unitaire sur résultat	20,63	22,37	23,62	24,59	24,90
Crédit d'impôt unitaire			0,001		

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD en USD					
Actif net en USD					1 248 049,95
Nombre de titres					1 277,607
Valeur liquidative unitaire en USD					976,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-118,81
Distribution unitaire sur résultat en EUR					22,44
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR en EUR					
Actif net		84 218,12	35 870 181,07	174 887 231,11	201 873 736,39
Nombre de titres		80,000	31 206,969	146 764,717	176 158,936
Valeur liquidative unitaire		1 052,72	1 149,42	1 191,61	1 145,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		54,54	10,09	147,36	-110,29
Capitalisation unitaire sur résultat		25,62	13,87	26,43	34,72
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF en CHF					
Actif net en CHF			376 768,13	195 241,23	10 644 673,23
Nombre de titres			377,000	188,273	10 891,212
Valeur liquidative unitaire en CHF			999,38	1 037,01	977,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			21,31	248,86	-103,62
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			9,79	24,45	29,15

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR en EUR					
Actif net	7 544 907,76	14 553 463,27	26 343 464,11	105 482 059,90	294 684 963,84
Nombre de titres	14 310,000	25 213,047	41 523,902	161 067,953	472 498,816
Valeur liquidative unitaire	527,24	577,21	634,41	654,89	623,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-45,78	40,96	5,56	81,37	-60,05
Capitalisation unitaire sur résultat	10,50	11,91	11,61	12,06	12,68
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD en USD					
Actif net en USD				31 110,63	177 137,72
Nombre de titres				61,000	356,000
Valeur liquidative unitaire en USD				510,01	497,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				13,06	-50,71
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				2,06	9,31
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR en EUR					
Actif net					12 109,38
Nombre de titres					26,000
Valeur liquidative unitaire					465,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-26,78
Distribution unitaire sur résultat					9,78
Crédit d'impôt unitaire					

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD en USD					
Actif net en USD				510,93	503,15
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD				510,93	503,15
+/- values nettes unitaire non distribuées en EUR				13,10	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-37,85
Distribution unitaire sur résultat en EUR				3,29	4,34
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					12,99
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR en EUR					
Actif net	1 819 985,01	2 810 448,75	5 619 088,75	12 839 781,97	20 318 573,13
Nombre de titres	167,000	235,000	425,000	934,260	1 542,017
Valeur liquidative unitaire	10 898,11	11 959,35	13 221,38	13 743,26	13 176,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-944,77	847,14	113,73	1 702,17	-1 265,80
Capitalisation unitaire sur résultat	242,65	273,52	317,11	345,16	359,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.6% PERP	EUR	2 000 000	1 332 893,93	0,11
ALLIANZ SE 5.824% 25-07-53	EUR	6 400 000	6 524 376,31	0,55
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	9 000 000	7 611 233,42	0,64
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	1 600 000	1 587 505,42	0,14
CMZB FRANCFORT 5.125% 18-01-30	EUR	4 000 000	4 089 844,11	0,35
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	3 000 000	2 800 877,70	0,23
CMZB FRANCFORT 6.5% 06-12-32	EUR	6 000 000	6 261 496,44	0,53
CT INVESTMENT 5.5% 15-04-26	EUR	500 000	483 245,83	0,04
DEUTSC 4.5% 19-05-26 EMTN	EUR	500 000	505 717,13	0,04
DEUTSCHE BK 4.0% 24-06-32 EMTN	EUR	4 000 000	3 622 253,01	0,31
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	2 500 000	2 481 350,82	0,21
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	1 800 000	1 819 198,97	0,16
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	1 700 000	1 669 249,09	0,14
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	1 000 000	985 321,51	0,09
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 4.6% 22-02-27	EUR	5 000 000	4 272 870,55	0,37
NIDDA BOND 7.25% 30-09-25	EUR	500 000	340 901,45	0,03
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	3 000 000	2 961 185,75	0,25
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	8 000 000	7 512 662,47	0,64
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24	EUR	2 000 000	2 021 180,14	0,17
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 508 772,54	0,38
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	8 400 000	8 479 912,00	0,72
TOTAL ALLEMAGNE			71 872 048,59	6,10
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	9 000 000	8 288 997,05	0,71
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	7 200 000	7 242 278,75	0,61
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	8 000 000	7 173 131,15	0,61
VILKSBANK WIEN AG 7.75% PERP	EUR	3 000 000	2 898 418,52	0,25
TOTAL AUTRICHE			25 602 825,47	2,18
BELGIQUE				
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	3 000 000	2 211 076,64	0,19
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	8 000 000	8 435 289,32	0,72
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	6 000 000	4 588 814,59	0,39
BNP PARIBAS FORTIS SA E3R+2.0% PERP	EUR	3 750 000	3 224 261,25	0,27
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	10 000 000	9 434 093,84	0,80
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	6 400 000	6 389 976,62	0,54
TOTAL BELGIQUE			34 283 512,26	2,91
BERMUDES				
CELE NUTR LTD 12-06-11 IN DEFAULT	SGD	1 000 000		
TOTAL BERMUDES				
BRESIL				
X PETROLEO 8.5% 01/06/2018 SERIE REGS DEFAULT	USD	2 000 000	3 288,77	
TOTAL BRESIL			3 288,77	
CHYPRE				
Hellenic Bank Public Company 10.25% 14-06-33	EUR	4 800 000	5 270 573,11	0,45
TOTAL CHYPRE			5 270 573,11	0,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	6 000 000	5 443 969,57	0,46
ABANCA CORPORACION BANCARIA 8.375% 23-09-33	EUR	7 700 000	7 823 417,54	0,66
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	2 000 000	1 888 543,56	0,16
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	4 000 000	3 614 221,31	0,30
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1 200 000	1 170 548,66	0,10
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	9 000 000	6 900 607,17	0,59
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	3 200 000	3 373 854,03	0,29
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	3 200 000	3 250 905,21	0,27
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	5 000 000	4 332 117,03	0,37
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	8 200 000	8 181 108,58	0,70
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	6 500 000	5 437 544,81	0,46
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	5 100 000	4 616 770,11	0,39
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	6 900 000	7 060 455,16	0,60
BANCO NTANDER 3.625% PERP	EUR	3 000 000	1 929 675,16	0,17
BANCO SANTANDER SA 5.25% PERP	EUR	8 000 000	7 875 895,38	0,67
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	3 000 000	2 895 084,58	0,24
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	10 000 000	9 484 082,88	0,81
BBVA 8.375% PERP	EUR	8 000 000	8 028 207,91	0,68
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	2 000 000	1 352 364,34	0,12
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	6 300 000	6 703 672,93	0,57
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	12 000 000	12 181 692,79	1,03
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	6 100 000	6 354 057,06	0,53
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	6 000 000	5 915 627,80	0,51
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	4 000 000	3 822 746,89	0,33
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	5 000 000	4 844 858,33	0,41
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	1 500 000	1 467 504,17	0,13
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	1 000 000	917 434,84	0,08
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	6 800 000	6 804 423,34	0,58
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	7 000 000	6 982 516,36	0,59
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	3 500 000	3 339 264,42	0,29
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	2 800 000	2 369 707,40	0,20
UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 533 426,15	0,30
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	7 000 000	5 052 556,25	0,43
TOTAL ESPAGNE			164 948 861,72	14,02
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	4 000 000	3 941 940,22	0,34
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	1 250 000	1 223 264,28	0,10
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	4 000 000	4 214 345,25	0,36
FORD MOTOR CREDIT CO 3.021% 06-03-24	EUR	6 200 000	6 261 356,11	0,53
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	5 000 000	4 968 954,17	0,42
NETFLIX 3.625% 15-06-30	EUR	6 000 000	5 766 570,00	0,49
ORGANON FINANCE I LLC 2.875% 30-04-28	EUR	5 500 000	4 813 758,13	0,41
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	4 000 000	3 539 700,00	0,30
TOTAL ETATS-UNIS			34 729 888,16	2,95
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	3 000 000	2 749 083,29	0,23
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	15 000 000	14 441 377,87	1,23
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	9 000 000	8 703 595,48	0,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	2 000 000	1 986 969,84	0,17
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	6 500 000	6 835 406,04	0,58
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	6 600 000	6 027 515,46	0,52
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	8 000 000	7 971 210,49	0,68
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	6 900 000	6 904 877,70	0,58
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	2 000 000	1 644 671,30	0,14
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	1 000 000	999 147,92	0,08
CA 4.0% PERP	EUR	5 000 000	4 283 744,51	0,37
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	4 000 000	3 950 807,03	0,33
CREDIT AGRICOLE SA 4.10% 04/24	EUR	2 500 000	2 514 600,54	0,21
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	3 000 000	3 049 455,00	0,26
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	7 900 000	7 693 121,88	0,65
EDF 2.625% PERP	EUR	1 600 000	1 333 861,51	0,11
EDF 4.0% PERP	EUR	7 800 000	7 921 605,21	0,67
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 163 868,63	0,18
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	1 200 000	1 195 070,46	0,10
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	6 250 000	6 598 375,00	0,56
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	3 000 000	2 923 275,00	0,25
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	5 000 000	4 557 450,00	0,39
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	10 000 000	9 846 716,67	0,84
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	7 200 000	7 138 952,85	0,61
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	1 117 000	1 091 511,92	0,10
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	3 000 000	2 993 769,67	0,26
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 797 600,66	0,24
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	4 600 000	4 756 984,05	0,40
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	6 000 000	6 043 361,80	0,51
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	1 250 000	1 268 041,67	0,11
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	6 000 000	6 079 122,13	0,52
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 873 761,37	0,15
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	500 000	479 745,17	0,04
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	6 500 000	6 402 426,48	0,55
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	3 300 000	3 216 980,52	0,27
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	5 900 000	6 197 743,50	0,53
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 059 918,44	0,26
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	5 000 000	5 209 933,33	0,44
TOTAL FRANCE			174 905 660,39	14,86
GRECE				
ALPHA BANK 4.25% 13-02-30 EMTN	EUR	5 800 000	5 542 008,45	0,47
ALPHA BANK 5.5% 11-06-31	EUR	3 500 000	3 333 859,02	0,28
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	4 600 000	4 888 217,90	0,42
ALPHA SERVICES AND I 1.875% PERP	EUR	7 000 000	7 245 669,57	0,62
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	4 100 000	4 737 491,59	0,40
EFG EUROBANK 2.0% 05-05-27	EUR	2 500 000	2 285 103,42	0,20
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	8 100 000	8 841 718,66	0,75
NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	EUR	5 500 000	6 111 921,71	0,51
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	8 000 000	8 253 372,46	0,69
PIRAEUS BANK 3.875% 03-11-27	EUR	3 050 000	2 941 111,66	0,25
PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	EUR	7 500 000	8 251 910,96	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIRAEUS FINANCIAL 5.5% 19-02-30	EUR	4 000 000	3 900 819,18	0,33
PIRAEUS FINANCIAL 8.75% PERP	EUR	7 200 000	6 686 558,95	0,57
PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	EUR	6 000 000	6 268 607,70	0,53
TOTAL GRECE			79 288 371,23	6,73
HONGRIE				
OTP BANK 5.5% 13-07-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 538 123,42	0,31
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	5 700 000	6 282 789,08	0,53
TOTAL HONGRIE			9 820 912,50	0,84
ILES CAIMANS				
CHINA MILK 0% 05/01/12 CV *USD	USD	1 000 000		
TOTAL ILES CAIMANS				
IRLANDE				
AIB GROUP 1.875% 19-11-29 EMTN	EUR	14 000 000	13 561 458,63	1,15
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	6 000 000	5 887 616,07	0,50
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	7 000 000	6 794 256,23	0,58
BANK OF CYPRUS 6.625% 23-10-31	EUR	4 200 000	4 254 473,42	0,36
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	9 000 000	8 021 305,08	0,68
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	3 200 000	3 074 184,13	0,26
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	6 000 000	6 076 447,17	0,52
TOTAL IRLANDE			47 669 740,73	4,05
ISLANDE				
ARION BANK 7.25% 25-05-26	EUR	5 000 000	5 301 522,27	0,45
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	2 100 000	2 117 519,85	0,18
TOTAL ISLANDE			7 419 042,12	0,63
ITALIE				
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 02-02-29	EUR	2 000 000	1 758 006,99	0,15
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.875% 12-02-28	EUR	3 000 000	2 635 707,53	0,22
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 331 596,40	0,45
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 1.625% 25-01-28	EUR	5 500 000	4 911 498,12	0,42
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 1.75% 01-02-27	EUR	1 500 000	1 397 600,45	0,12
BANCA IFIS 4.5% 17-10-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 122 515,89	0,35
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	EUR	10 000 000	10 318 499,32	0,88
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 8.625% 20-01-33	EUR	5 800 000	6 503 094,27	0,55
BANCA POPOLARE DI SONDRIO SCPA 3.875% 25-02-32	EUR	1 950 000	1 732 353,02	0,15
BANCO BPM 2.875% 29-06-31 EMTN	EUR	3 200 000	2 883 059,15	0,24
BANCO BPM 4.25% 01-10-29	EUR	4 900 000	4 821 610,98	0,41
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	7 100 000	7 302 555,22	0,62
BANCO BPM 6.125% PERP	EUR	1 000 000	948 536,58	0,08
BANCO BPM 8.75% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 027 035,60	0,09
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	5 300 000	5 437 880,80	0,46
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	6 500 000	6 543 940,71	0,56
INTE 3.75% PERP	EUR	4 000 000	3 487 001,52	0,29
INTE 4.125% PERP	EUR	5 000 000	3 597 287,09	0,31
INTE 5.875% PERP	EUR	3 000 000	2 435 534,51	0,21
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	5 600 000	5 713 151,07	0,48
INTE 6.375% PERP	EUR	4 000 000	3 481 661,65	0,29
INTE 9.125% PERP	EUR	4 100 000	4 180 556,21	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	5 000 000	4 955 802,00	0,42
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	EUR	65 000 000	64 259 572,26	5,46
LEATHER 2 E3R+4.5% 30-09-28	EUR	1 200 000	1 167 203,92	0,10
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	450 000	421 855,34	0,04
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	8 000 000	8 139 633,70	0,69
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	4 000 000	4 216 454,43	0,36
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	10 000 000	9 580 114,48	0,82
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	4 500 000	4 830 876,99	0,41
UNICREDIT SPA 7.5% PERP	EUR	4 000 000	4 035 820,00	0,34
TOTAL ITALIE			192 178 016,20	16,33
JERSEY				
ADIENT GLOBAL HOLDINGS 3.5% 15-08-24	EUR	4 000 000	589 939,88	0,05
TOTAL JERSEY			589 939,88	0,05
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	7 000 000	7 100 886,64	0,60
DANA FINANCING LUX SARL 3.0% 15-07-29	EUR	3 000 000	2 364 200,22	0,20
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	4 000 000	3 947 776,83	0,34
EUROFINS SCIENTIFIC 3.25% PERP	EUR	1 550 000	1 475 056,44	0,12
EUROFINS SCIENTIFIC SE 6.75% PERP	EUR	8 750 000	8 812 599,80	0,75
GOLDEN GOOSE E3R+4.875% 14-05-27	EUR	3 800 000	3 851 553,76	0,33
PLT VII FINANCE SA RL 4.625% 05-01-26	EUR	1 000 000	980 080,83	0,08
ROSSINI SARL 6.75% 30-10-25	EUR	250 000	257 864,38	0,02
TOTAL LUXEMBOURG			28 790 018,90	2,44
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	2 000 000	2 034 095,62	0,17
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	5 500 000	5 993 327,77	0,51
ATHORA NETHERLANDS NV 2.25% 15-07-31	EUR	1 000 000	851 433,03	0,08
ATHORA NETHERLANDS NV 5.375% 31-08-32	EUR	7 000 000	6 519 354,18	0,55
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	4 000 000	3 840 143,17	0,33
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	3 000 000	2 916 980,98	0,25
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	5 000 000	5 090 883,83	0,43
NN GROUP N.V. 4.5% 31/12/2099	EUR	4 400 000	4 312 202,69	0,37
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	5 400 000	5 388 285,70	0,46
TELEFONICA EUROPE BV 2.875% PERP	EUR	2 500 000	2 186 217,42	0,18
TELEFONICA EUROPE BV 2.88% PERP	EUR	2 500 000	2 163 354,71	0,18
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	8 000 000	8 046 325,68	0,69
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	2 000 000	2 007 827,42	0,17
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	5 100 000	5 563 026,55	0,47
ZF EUROPE FINANCE BV 1.25% 23-10-23	EUR	10 000 000	10 097 800,68	0,86
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	3 900 000	3 920 034,28	0,33
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	7 000 000	5 227 442,50	0,44
TOTAL PAYS-BAS			76 158 736,21	6,47
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	3 500 000	3 333 768,74	0,28
BCP 4.0% 17-05-32	EUR	5 300 000	4 615 697,16	0,39
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 101 656,25	0,19
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 568 908,56	0,47
BCP 8.75% 05-03-33 EMTN	EUR	6 000 000	6 301 578,36	0,54
BCP 9.25% PERP	EUR	5 000 000	5 061 859,78	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BES FINANCE LTD EURIBOR 3 MOIS REV +2.65 31/12/2099 DEFAULT	EUR	2 000 000	47 613,62	
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	6 900 000	5 997 290,16	0,51
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	6 100 000	6 540 651,47	0,56
TOTAL PORTUGAL			39 569 024,10	3,37
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	5 700 000	5 850 441,22	0,50
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			5 850 441,22	0,50
ROYAUME-UNI				
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	7 100 000	7 660 249,13	0,66
INEOS FINANCE 3.375% 31-03-26	EUR	1 844 000	1 764 019,06	0,15
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	3 000 000	3 100 677,50	0,26
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	8 000 000	7 971 373,33	0,68
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 25-07-29	EUR	8 000 000	7 784 481,09	0,66
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	5 000 000	4 582 818,44	0,39
VODAFONE GROUP 6.5% 30-08-84	EUR	4 400 000	4 472 108,31	0,38
TOTAL ROYAUME-UNI			37 335 726,86	3,18
SLOVENIE				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	EUR	4 200 000	4 373 603,90	0,37
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 10.75% 28-11-32	EUR	7 000 000	8 134 117,95	0,69
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	2 900 000	3 047 255,82	0,27
TOTAL SLOVENIE			15 554 977,67	1,33
SUEDE				
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	8 000 000	8 856 973,33	0,75
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	3 000 000	2 994 939,18	0,25
TOTAL SUEDE			11 851 912,51	1,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 063 693 518,60	90,39
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 063 693 518,60	90,39
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	10 000 000	9 822 465,48	0,83
TOTAL FRANCE			9 822 465,48	0,83
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 822 465,48	0,83
TOTAL Titres de créances			9 822 465,48	0,83
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	7 000	6 850 620,00	0,58
LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR	EUR	9 380	17 372 979,40	1,48
LAZARD EURO MONEY MARKET	EUR	10	10 408 974,30	0,89
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	EUR	10 500	11 628 015,00	0,99
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	10 500	21 220 185,00	1,80
TOTAL FRANCE			67 480 773,70	5,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			67 480 773,70	5,74
TOTAL Organismes de placement collectif			67 480 773,70	5,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	100	-189 492,33	-0,02
EURO BUND 1223	EUR	448	-34 240,00	
FV CBOT UST 5 1223	USD	5 400	-3 752 376,04	-0,32
JAP GOVT 10 1223	JPY	-67	230 581,37	0,02
RP EURGBP 1223	GBP	20	24 066,17	
TU CBOT UST 2 1223	USD	12 000	-9 297 514,99	-0,79
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-13 018 975,82	-1,11
TOTAL Engagements à terme fermes			-13 018 975,82	-1,11
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-500 000 000	-15 608 800,00	-1,33
TOTAL Credit Default Swap			-15 608 800,00	-1,33
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-15 608 800,00	-1,33
TOTAL Instrument financier à terme			-28 627 775,82	-2,44
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	14 017 197,08	13 239 383,31	1,13
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-36 430 000	-230 581,37	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	34 240	34 240,00	
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-20 875	-24 066,17	
TOTAL Appel de marge			13 018 975,77	1,11
Créances			115 257 658,26	9,79
Dettes			-67 637 339,23	-5,74
Comptes financiers			3 822 741,69	0,32
Actif net			1 176 831 018,45	100,00

Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR	EUR	38 600,576	907,88
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR	EUR	26,000	465,74
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR	EUR	472 498,816	623,67
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES TC EUR	EUR	1 542,017	13 176,62
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES FC EUR	EUR	20 000,000	1 011,32
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR	EUR	176 158,936	1 145,97
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	EUR	408 012,999	1 368,69
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD	USD	1 277,607	976,86
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD	USD	1,000	503,15
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC H-USD	USD	356,000	497,57
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-USD	USD	30 828,475	1 006,07
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC USD	USD	1 967,470	1 028,77
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC H-CHF	CHF	10 891,212	977,36
Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC H-CHF	CHF	2 828,000	918,02

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	961 154,34	EUR	24,90	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	961 154,34	EUR	24,90	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	28 669,50	EUR	22,44	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	28 669,50	EUR	22,44	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	254,28	EUR	9,78	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	254,28	EUR	9,78	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4,34	EUR	4,34	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	4,34	EUR	4,34	EUR

8. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

Identifiant d'entité juridique : 969500NKC6IO1JG1OU63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 36,19% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs

niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions

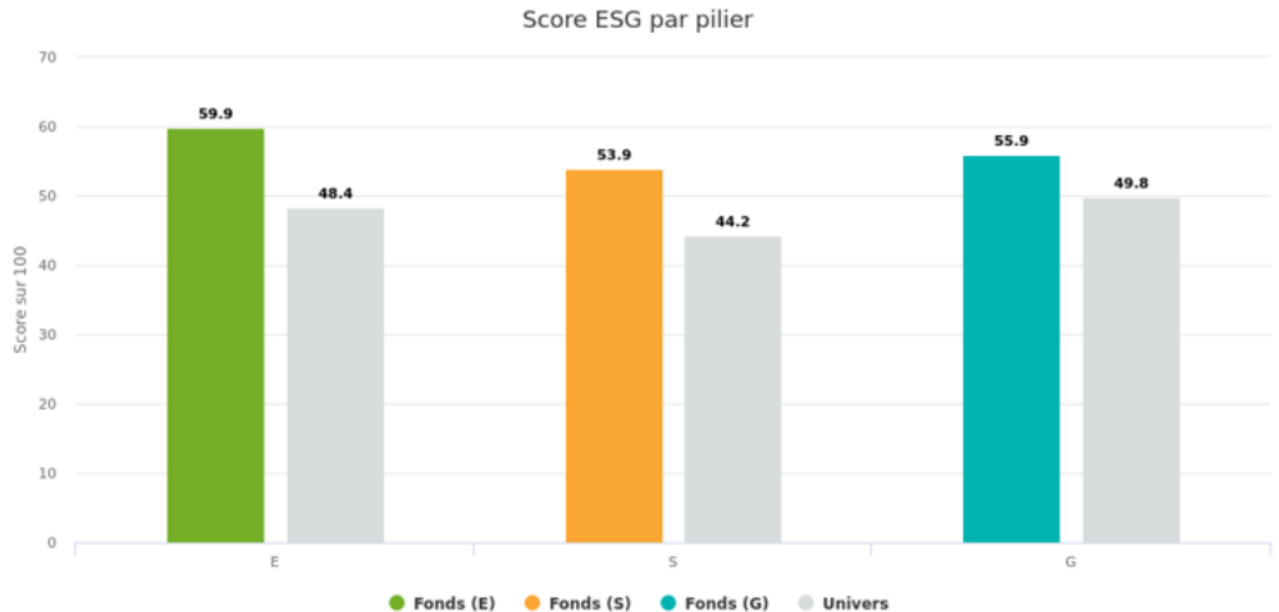
Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

50% univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Banks, Insurance,

Financial Services General, Retail and Specialized Banks ;
50% indice ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High
Yield Constrained Index.



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres

indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	27,11%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	4,15%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	14,58%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	6,25%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,51%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,85%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	3,60%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	4,65%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/10/2022 au
30/09/2023

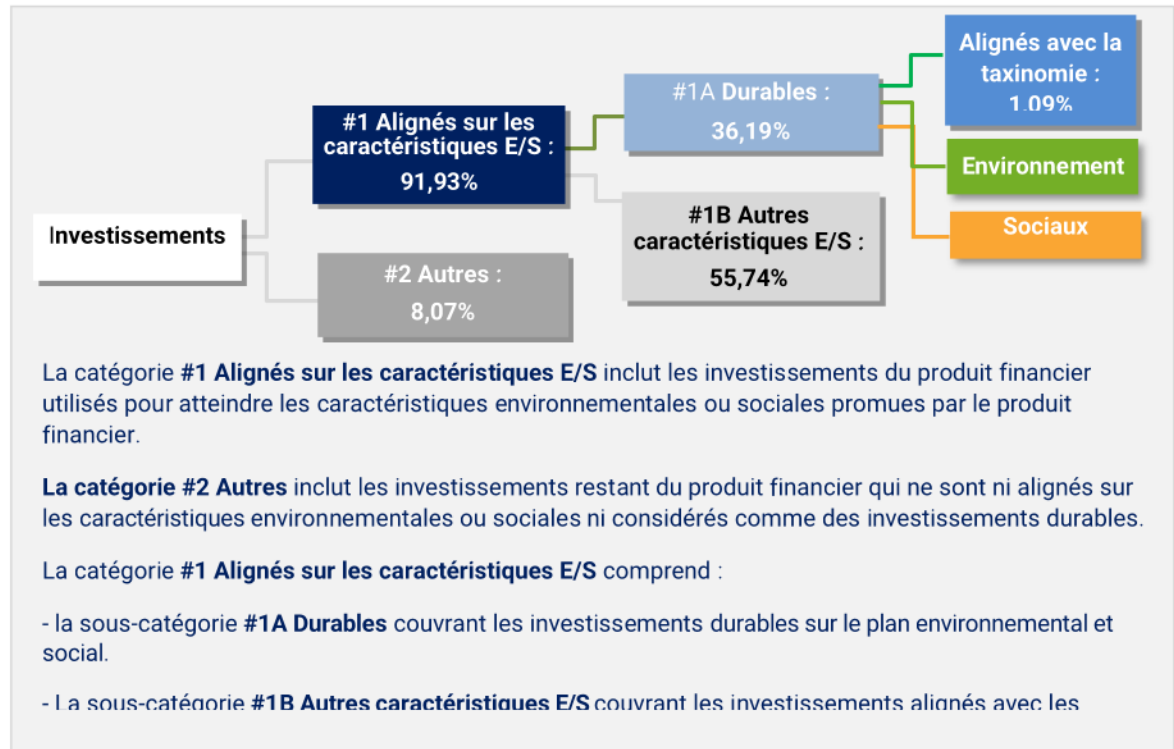
Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	1,81%	France

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
2. LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR	OPC	1,53%	France
3. 0473820FRENCH R ZCP 230823	Administration publique	1,42%	France
4. FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	Administration publique	1,33%	France
5. US TSY INFL IX N/B 0.125% 20-15/04/2025	Administration publique	1,19%	États-Unis
6. ITALY BTPS 4.35% 23-01/11/2033	Administration publique	1,18%	Italie
7. LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	OPC	0,96%	France
8. BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	Activités financières et d'assurance	0,95%	Italie
9. FRANCE TREASURY BILL ZCP 070623	Administration publique	0,86%	France
10. AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	Transports et entreposage	0,79%	France
11. ACCOR SA 2.625% PERP	Hébergement et restauration	0,76%	France
12. ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	Activités financières et d'assurance	0,76%	Autriche
13. BANCO SANTANDER SA 5.25% PERP	Activités financières et d'assurance	0,72%	Espagne
14. ZF EUROPE FINANCE BV 1.25% 23-10-23	Secteur inconnu	0,71%	Pays-Bas
15. EDF 4.0% PERP	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,71%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

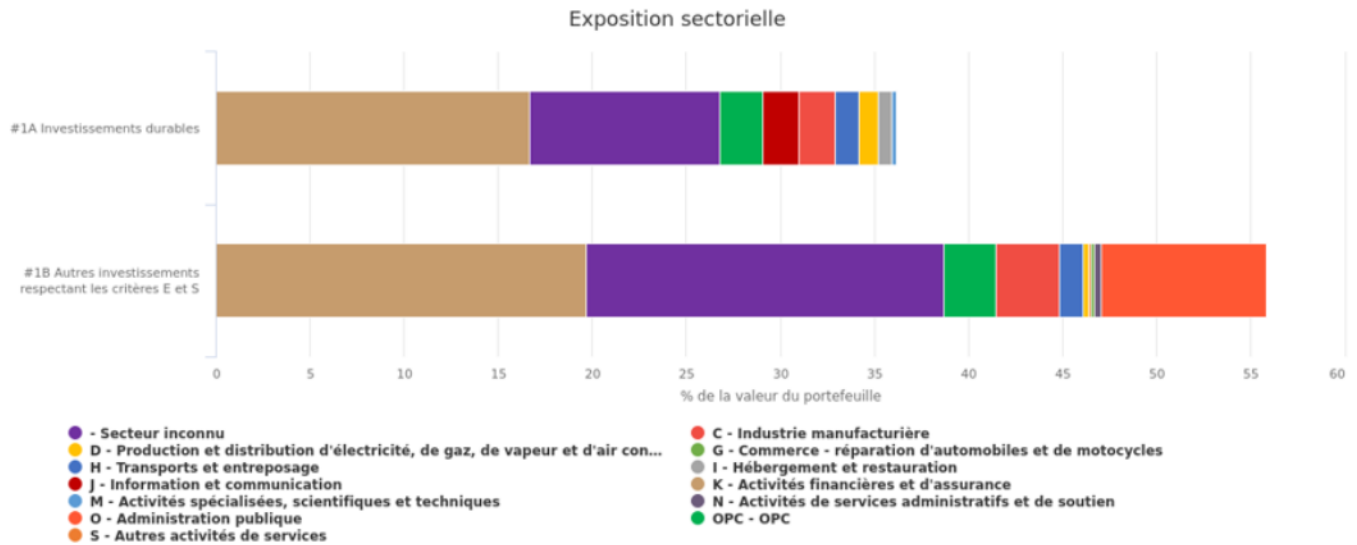


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	36,19%
Dont investissements durables E	34,09%
Dont investissements durables S	22,93%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,49% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

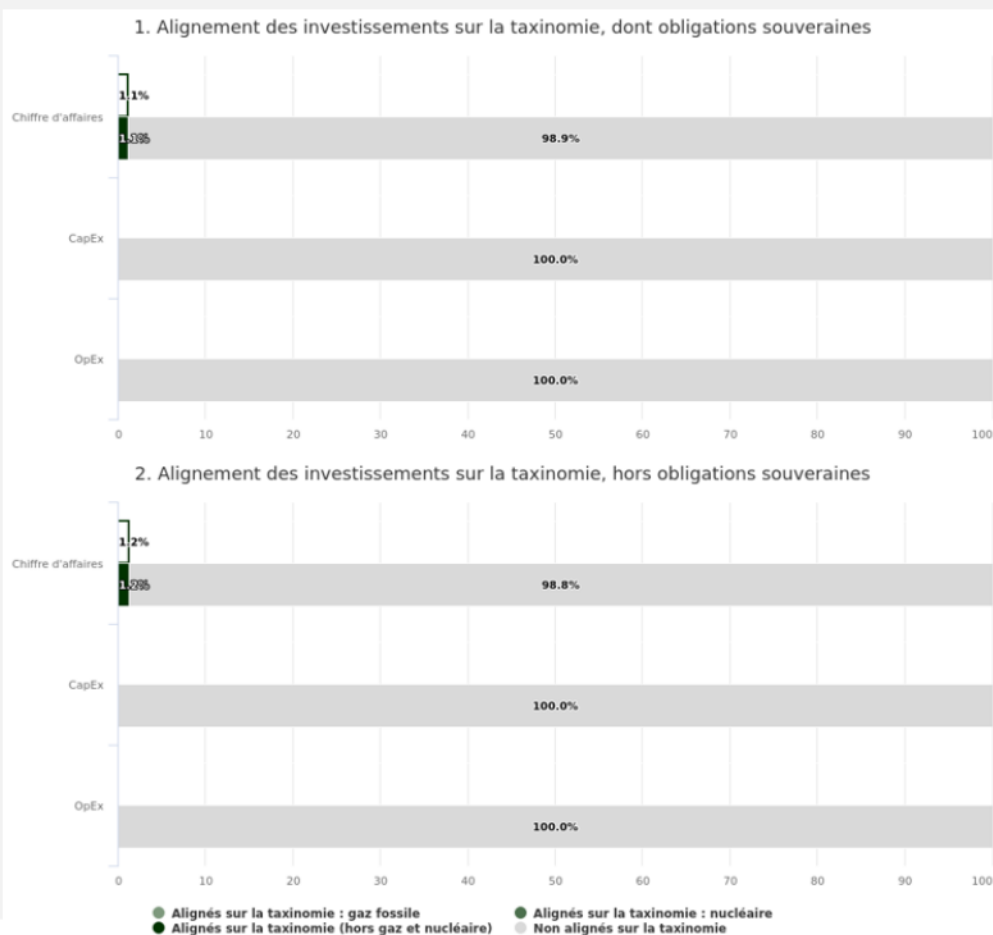
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 33,63%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 22,93%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 8,07%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 91,93%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

1. Le pays d'origine du fonds est la France.
2. Le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.
3. L'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.
4. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

PERFORMANCES

Action PVC H CHF

	2022
Fonds	4.71%
Indicateur de référence	2.20%

Action FC

Fonds
Indicateur de référence

Action PC EUR

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Fonds	5.44%	2.76%	13.19%	8.78%	-7.19%	6.50%	6.48%	-1.63%	2.21%	7.16%
Indicateur de référence	2.02%	1.21%	1.28%	1.39%	1.41%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%

Action TC EUR

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Fonds	5.44%	2.76%	12.93%	8.52%	-7.41%	6.25%	6.22%	-1.87%	1.96%	6.90%
Indicateur de référence	2.02%	0.94%	1.02%	1.13%	1.15%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%

Action RC EUR

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Fonds	4.72%	2.06%	12.65%	8.26%	-7.63%	5.99%	5.97%	-2.10%	1.71%	6.64%
Indicateur de référence	1.25%	0.70%	0.73%	0.43%	0.01%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%

Action H-USD

Fonds
Indicateur de référence

Action RC H-USD

Fonds
Indicateur de référence

Action PC H-USD

Fonds
Indicateur de référence

Action PC USD

Fonds
Indicateur de référence

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	RC EUR	TC EUR	PC EUR	PVC EUR	PVC H-CHF
Isin	FR0010230490	FR0010235499	FR0010235507	FR0013432143	FR0014002X15
Charges d'exploitation	3 683 279,70	197 598,09	4 839 110,30	1 318 508,71	51 391,11
Fortune moyenne du fonds	223 632 680,62	20 286 685,95	497 133 815,16	214 299 635,32	8 825 705,11
TER	1,64%	0,97%	0,97%	0,61%	0,58%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	38 831,12	-1 280,57
Fortune moyenne du fonds	223 632 680,62	20 286 685,95	497 133 815,16	214 299 635,32	8 825 705,11
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	-0,01%
Frais de fonctionnement et de gestion	1,64%	0,97%	0,97%	0,60%	0,59%

Actions	FC EUR	PC USD	PC H USD	RC HUSD	PC H-CHF**
Isin	FR00140081X3	FR001400BBG2	FR001400BB18	FR001400BBJ6	FR001400F1B4
Charges d'exploitation	165 564,78	7 833,95	208 071,44	6 482,32	9 343,09
Fortune moyenne du fonds	21 044 867,19	1 104 332,19	20 410 836,56	388 831,79	1 018 879,37
TER	0,78%	0,70%	1,01%	1,66%	0,91%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	21 044 867,19	1 104 332,19	20 410 836,56	388 831,79	1 018 879,37
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,78%	0,70%	1,01%	1,66%	0,91%

Actions	PD EUR	RD H USD	PD H USD	RD EUR**
Isin	FR0012156347	FR001400BBK4	FR001400D2C2	FR001400F1C2
Charges d'exploitation	326 865,61	0,00	19 312,83	82,25
Fortune moyenne du fonds	33 579 632,65	484,76	2 033 708,91	5 725,48
TER	0,97%	0,00%	0,94%	1,43%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	33 579 632,65	484,76	2 033 708,91	5 725,48
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,97%	0,00%	0,94%	1,43%

Changement taux de frais de gestion sur la période :

	ANCIEN TAUX	01/10/2022
RC EUR	1,743	1,750
TC EUR	1,028	1,035
PC EUR	1,028	1,035
PVC EUR	0,628	0,635
PVC H-CHF	0,628	0,635
PD EUR	1,028	1,035

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.

**Compartiment :
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH
YIELD SRI**

9. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions RC EUR, RVC EUR, PVC EUR, EVC EUR

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Action PD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OPC D'OPC

Néant.

OBJECTIF DE GESTION

Actions RC EUR, RVC EUR, PD EUR, PVC EUR, EVC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 70% ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index (HIEC) ; 30% ICE BofAML 1-3 Year Corporate. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Actions RC EUR, RVC EUR, PD EUR, PVC EUR, EVC EUR

ICE BofAML 1-3 Year Corporate

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Corporate est un indice publié par ICE constitué d'obligations dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans, notées dans la catégorie « investment grade », libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. Les frais de transactions sont inclus.

Les données sont disponibles sur : www.indices.theice.com

Code Bloomberg : ER01

Actions RC EUR, RVC EUR, PD EUR, PVC EUR, EVC EUR

ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index (HIEC)

L'indice ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index (HIEC) suit la performance des marchés d'obligations d'entreprises ou institutions financières libellés en euro ayant une échéance court terme.

Les titres éligibles doivent être notés de BBI à CCC3 (sur la base d'une moyenne de Moody's, S&P et Fitch), avoir une échéance finale d'au moins 18 mois au moment de l'émission, avoir une durée résiduelle d'au moins un an mais inférieure à trois ans à l'échéance finale à la date de rééquilibrage, un calendrier de coupon fixe et un encours minimum de 250 EUR millions d'euros. En outre, les titres admissibles doivent présenter une exposition aux risques des pays membres du FX-G10, des pays occidentaux et des pays en développement. Les frais de transactions sont inclus.

A la date du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, à savoir [ICE Benchmark Administration Limited], est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur à partir du lien [<https://www.theice.com/iba>]

La société de gestion s'assurera, lors des mises à jour ultérieures du prospectus de l'OPC, que le lien est toujours valable.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

La stratégie d'investissement repose sur une double approche (Top-down et Bottom-up) afin de prendre en compte le scénario macroéconomique et l'analyse crédit des émetteurs de la société de gestion.

Le processus de gestion sur la classe d'actifs du High Yield est un processus trimestriel qui s'articule autour des quatre étapes selon notre modèle d'analyse Macro (M), Valorisation (V), Sentiment (S) et Technique (T).

La société de gestion analyse donc les fondamentaux des émetteurs, la valorisation de la classe d'actifs, le sentiment c'est-à-dire le positionnement des investisseurs sur cette classe d'actifs, et les facteurs techniques qui sont l'équilibre entre l'offre (marche primaire) et les demande (flux).

La sélection bottom up se base sur une analyse crédit de l'émetteur via le profil d'activité de l'émetteur (cadre réglementaire, pression de la concurrence, stratégie, positionnement, track record des dirigeants et la solidité financière de l'entreprise ou de l'institution financière).

Une fois le choix d'un émetteur validé, la société de gestion se prononce sur le choix d'une obligation, caractérisée par une échéance, maximum 5 ans (date de maturité ou date de call) et un ensemble de clauses juridiques en analysant deux éléments qui sont les caractéristiques du titre ("covenants", séniorité et taux de recouvrement) et sa valorisation de marché.

Les investissements portent essentiellement sur des titres émis par des Etats, des entreprises, des institutions financières notés dans la catégorie spéculative / high yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. L'investissement sur des titres notés investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion sera possible à hauteur de 40% maximum de l'actif net. Le gérant pourra investir sur des titres non notés à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le risque de taux sera géré de manière indépendante dans une fourchette de sensibilité de 0 à 3.

Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables libellés en euro, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières et des Etats. La duration moyenne du portefeuille sera autour de 2.

Il mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Risque de taux (y compris dérivés)		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Fourchette de sensibilité aux risques de taux		0	3	0	3
Risque de crédit (y compris dérivés)		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Zone géographique de l'émetteur	Zone Europe	0%	100%	0%	100%
	Autres zones	0%	100%	0%	100%

Le Compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif.

L'OPC sera exposé aux pays émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le Compartiment peut utiliser, dans la limite d'une fois l'actif net, des futures sur taux et de change, des dérivés de crédit, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change et du change à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le Compartiment aux risques de taux, change, crédit et volatilité.

Gestion ISR

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Le Compartiment est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR du Compartiment présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :

- Limite à 50% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie High Yield,
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

Critère environnemental :

- o Intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires

Critère social :

- o Note de gestion des risques liés aux controverses en matière de gestion des ressources humaines de notre partenaire ESG de notations extra-financières

Critère droits humains :

- o % d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

Critère de Gouvernance :

- o % moyen d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 30% du ICE ER01 et à 70% du ICE HIEC après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Le département de contrôle des risques s'assure mensuellement du respect de ce critère.

Les notations ESG externes du Compartiment et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par notre partenaire ESG de notations extra-financières.

La méthode de notation repose sur un modèle avec 17 années d'historique, 330 indicateurs regroupés en 38 critères dans 6 domaines. Ces 38 critères sont pondérés de 0 à 3 en fonction de leur matérialité (pertinence) pour le secteur.

L'analyse ESG se décompose en 6 domaines :

1. Ressources Humaines : 7 critères

Promotion du dialogue social / Promotion de la participation des salariés / Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité / Gestion maîtrisée des restructurations / Qualité des systèmes de rémunération / Amélioration des conditions de santé-sécurité / Respect et aménagement du temps de travail

2. Environnement : 11 critères

Définition de la stratégie environnementale et éco-conception / Prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents) / Offre de produits et de services verts / Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité / Maîtrise des impacts sur l'eau / Maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes / Maîtrise des impacts sur l'air / Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets / Maîtrise des niveaux de pollution locales / Maîtrise des impacts liés à la distribution-transport / Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.

3. Relations clients-fournisseurs : 9 critères

Sécurité du produit / Information clients / Orientation des contrats / Coopération durable avec les fournisseurs / Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement / Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement / Prévention de la corruption / Prévention des pratiques anti-concurrentielles / Transparence et intégrité des stratégies et des pratiques d'influence

4. Droits Humains : 4 critères

Respect des droits fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits / Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances / Élimination des formes de travail proscrites

5. Engagement sociétal : 3 critères

Engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation / Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits-services développés par l'entreprise / Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général

6. Gouvernance : 4 critères

Équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration / Audit de mécanismes de contrôle / Droits des actionnaires / Rémunération des dirigeants

Le score ESG global de l'émetteur est égal à la moyenne pondérée des scores Critères.

La notation ESG d'un émetteur est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note.

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve sur le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

2. **Actifs hors dérivés du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI**

Le portefeuille du compartiment est composé de :

Actions :

- a) Actions préférentielles à hauteur de 5% maximum de l'actif net
- b) Actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net.

Le compartiment n'investira pas activement sur des actions, mais pourra conserver ces dernières si elles sont issues d'une restructuration de dettes, typiquement suite à un échange actions contre dettes. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais en fonction des conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les actionnaires.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

- a) Obligations et titres de créances libellés en Euro et/ou en toute devise, notés spéculative/high yield ou équivalent selon la société de gestion jusqu'à 100% de l'actif net ;
- b) Obligations et titres de créances libellés en Euro et/ou en toute devise, notés investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, à hauteur de 40% maximum de l'actif net ;
- c) Dettes subordonnées perpétuelles à hauteur de 50% maximum de l'actif net dont 30% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) ;
- d) Obligations non notées à hauteur de 10% maximum de l'actif net ;
- e) Obligations convertibles de type obligataire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

OPC :

OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, monétaires à valeur liquidative variable standard, monétaires à valeur liquidative variable court terme, ou obligataires, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Ces OPC peuvent être gérés la société de gestion.

3. **Instruments dérivés du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI**

- Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ actions
- ☒ taux
- ☒ change
- ☒ crédit
- ☒ autres risques : volatilité

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

- Nature des instruments utilisés :

☒ **futures :**

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux : Risque de taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☒ **options :**

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux : risque de taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☐ **swaps :**

- ☐ swaps d'actions
- ☒ swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
- ☒ swaps de change
- ☐ swap de performance

☒ change à terme

☒ dérivés de crédit, exception faite des CDS sur single ou produits de tranche

☐ autres nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille
- ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
- ☒ augmentation de l'exposition au marché
- ☐ maximum autorisé et recherché
- ☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés dont l'émetteur et le sous-jacent sont différents et permis par le programme d'activité de la société de gestion, dans la mesure où la performance de ces titres est indexée à l'évolution du risque de taux ou de spreads de crédit.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisation), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 100% maximum de l'actif net. Les obligations convertibles contingentes sont limitées à hauteur de 30 % maximum de l'actif net.

5. Dépôts du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion du Compartiment dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

Le Compartiment peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

Néant.

8. Information sur les garanties financières du compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield SRI

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, le Compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE DU COMPARTIMENT LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital**

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie le Compartiment soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels le Compartiment est investi.

- **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque sur titres hybrides ou subordonnés**

Le compartiment peut être exposé sur des titres hybrides ou subordonnés. Les dettes hybrides et subordonnées sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Pour les obligations non financières, les dettes hybrides étant des dettes « deeply subordinated », cela implique un taux de recouvrement faible en cas de défaut de l'émetteur.

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financiers, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles contingentes (CoCos)**

Les dettes subordonnées et les obligations convertibles contingentes sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Selon un certain seuil de solvabilité appelé « trigger », l'émetteur peut ou doit suspendre le versement de ses coupons et/ou réduire le nominal du titre ou convertir ces obligations en actions.

Nonobstant les seuils définis dans les prospectus d'émissions, les autorités de tutelle ont la possibilité d'appliquer de façon préventive ces règles si les circonstances l'exigent selon un seuil objectif appelé « point de non-viabilité ». Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite de leur conversion en actions à un prix prédéterminé ou à l'application d'une décote prévue contractuellement dans les termes du prospectus d'émission, ou appliquée de façon arbitraire par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur.

- **Risque lié à la surexposition**

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

En raison de la stratégie de couverture mise en œuvre, le porteur pourrait ne pas bénéficier de la hausse éventuelle de certains marchés.

- **Risque de change (à titre accessoire)**

Le compartiment peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La valeur des actifs de ces OPC peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION DU COMPARTIMENT LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE DU COMPARTIMENT LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

Ce compartiment s'adresse à tous souscripteurs conscients des risques liés aux investissements sur les marchés internationaux de crédit.

Il pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains

Le Compartiment n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que le Compartiment investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Compartiment, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'Administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI) (code ISIN : FR0010230490) en date du 15/11/2022 a décidé la mise en place des droits de souscription non acquis à l'OPC comme suit :

Compartiment	Actions	ISIN	Droits d'entrée non acquis à l'OPC
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	RC EUR	FR0013506987	4%
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	RVC EUR	FR0013506995	4%
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	PD EUR	FR0013507001	4%
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	PVC EUR	FR0013507019	4%
Lazard Euro Short Duration High Yield SRI	EVC EUR	FR0013507027	4%

➤ **Date d'effet : 25/11/2022.**

Le DICI de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI) (code ISIN : FR0010230490) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI) (code ISIN : FR0010230490) en date du 25 septembre 2023 a proposé d'introduire le mécanisme des Gates dans le prospectus de la SICAV. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin de faire figurer ce mécanisme des Gates dans les statuts et procéder à la modification du Prospectus.

➤ **Date d'effet : 16/11/2023.**

La performance de l'OPC sur la période est de :

Action PVC : FR0013507019 : +5,13%.
Action EVC : FR0013507027 : +5,23%.
Action PD : FR0013507001 : +4,99%.
Action RC : FR0013506987 : +4,58%.
Action RVC : FR0013506995 : +5,34%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de :

La performance de l'indice* sur la période est de : +6,42%.

(*) 30% de ER01 + 70% de HIEC

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Credit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essoufflée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier. Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20^{ème} Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux a augmenté de +18,7% sur un an, effaçant environ la moitié de la baisse des neufs premiers mois de 2022. Le Topix en yen a augmenté de +26,6%, l'Euro Stoxx en euro de +20,9%, le S&P 500 en dollar de +19,6% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +8,8%.

La résistance inattendue de l'économie mondiale a été un facteur de soutien important aux marchés actions entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023.

Les effets de la crise énergétique dans la zone euro ont été moins importants que ce que l'on pouvait craindre, la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus vite que prévu et l'inflation américaine a ralenti alors même que le taux de chômage est resté bas, alimentant l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.

Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

La tendance haussière des marchés actions s'est inversée à partir du mois d'août 2023, dans un contexte d'augmentation des incertitudes économiques en Chine, de mauvaises publications économiques en Europe et d'envolée des taux d'intérêt à long terme.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

Les taux d'intérêt américains et européens se sont envolés durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans, la bonne résistance de l'économie américaine et le message plus restrictif de la Fed amenant les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de 3,83% à 4,57% et le taux à 10 ans de l'Etat allemand de 2,11% à 2,84%.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens ont baissé de 210 à 141 points de base sur le compartiment investment grade et de 625 à 445 points de base sur le compartiment high yield.

L'euro s'est apprécié de +7,9% contre le dollar et de +11,3% contre le yen. Il s'est stabilisé contre le franc suisse et s'est déprécié de -1,2% contre la livre sterling. D'après l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de -2,9% en moyenne contre le dollar,

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières est quasi stable sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 86 dollars à 92 dollars avec un point haut à 100 dollars début novembre 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Sur le dernier trimestre 2022, les taux souverains se sont stabilisés au mois d'octobre. Soutenus par de bonnes publications du T3, les indices de crédit, exprimés en spreads, se sont tous resserrés. Au mois de novembre, les taux souverains s'inscrivent en nette baisse pour la seconde fois de l'année, après juillet, à rebours du mouvement haussier ébauché en janvier. Le point de bascule est apparu le 8 novembre, date de la « non-défaite » démocrate aux élections américaines de mi-mandat. Le mois avait débuté avec une nouvelle hausse du taux des Fed Funds de 75 pb, la 4ème consécutive de cette ampleur. À partir du 8 novembre, les taux ont reflué, sous les influences cumulées de rumeurs d'allègement de la politique chinoise zéro-covid, de publications américaines confirmant la résilience de la croissance et de l'emploi et de communications moins clairement « hawkish » de la part des banques centrales. Cet environnement a favorisé un mouvement général de retour vers les actifs risqués, qui s'est traduit par un recul généralisé de tous les indices de crédit. L'influence du discours des banques centrales a été déterminante sur l'orientation haussière des taux en décembre. Au mitan du mois, la BCE et la Fed ont procédé à un nouveau relèvement de leurs taux directeurs, certes moins important que les précédents, à 50 pb contre 75 pb anticipés. En particulier Mme Lagarde a tenu des commentaires très fermes pour illustrer la détermination de la banque centrale à maintenir la garde haute face à l'inflation. L'effet de surprise est venu de l'évocation de la poursuite de la réduction du bilan de la banque à compter de mars 2023, à hauteur de 15 Mds d'euros en moins par mois jusqu'en juin. Ces annonces ont eu pour effet une hausse généralisée des taux en zone euro, qui fait bien plus qu'effacer les baisses de novembre. Les marges de crédit se sont, quant à elles, globalement resserrées. A fin 2022, le fonds affiche une surperformance de 0,08% sur la part PVC, avec un effet taux qui contribue fortement malgré un effet crédit en retrait par rapport à l'indice.

Le premier trimestre de l'année 2023 a commencé avec des taux souverains qui ont unanimement baissé en janvier, globalement dominés par l'idée que le resserrement des politiques monétaires des banques centrales portait ses fruits quant à la maîtrise de l'inflation, et par la constatation d'un ralentissement économique, au demeurant attendu. La solidité du marché de l'emploi et les perspectives offertes par la ré-ouverture de la Chine ne militent pas vraiment pour une désinflation rapide. En amont de leur réunion de politique monétaire début février, le marché anticipait toujours la confirmation de la réduction du rythme de hausse des taux de la BCE, Fed et BOE. En février, la hausse des taux souverains a été régulière tout au long du mois, annulant peu ou prou la décrue enregistrée en janvier. La thématique est assez simple : l'inflation décroît mais moins que prévu, alors que l'inflation sous-jacente reste très élevée. Les rendements des dettes souveraines ont baissé en mars dans un mouvement d'une ampleur quasiment symétrique à celle de la hausse constatée en février, prolongeant une sorte de valse-hésitation de rythme mensuel depuis le début de l'année. Le mois de mars 2023 a été marqué par un regain de volatilité sur les marchés et la faillite de petites banques américaines. La plus importante SVB, a été placée sous le contrôle des autorités américaines le 10 mars 2023 après avoir été forcée de réaliser d'importantes pertes sur son portefeuille d'obligations pour faire face à des sorties de fonds de ses clients, principalement des acteurs du secteur de la technologie. Le sentiment à l'égard des banques est alors entré dans une spirale très négative, qui a atteint les émetteurs européens et en particulier le Crédit Suisse, banque qui a subi une fuite de dépôts très importante à la suite des commentaires de l'un de ses principaux actionnaires. Un sauvetage en urgence a dû être effectué, à travers le rachat d'UBS, orchestré en parallèle par les autorités suisses. Cette intervention rapide a permis d'éviter toute propagation négative au secteur financier européen et a envoyé un signal positif pour la stabilité mondiale. Néanmoins, la décision de la FINMA d'effacer la totalité des obligations ATI de Crédit Suisse lors de cette fusion forcée (obligations représentant 5% de l'univers) a déclenché un important mouvement de vente sur la classe d'actifs, qui s'est partiellement rétabli à la fin du mois. Sur le trimestre, les primes de risque se sont resserrées de -3pb pour le crédit euro Investment Grade et jusqu'à -42 pb pour le crédit euro High Yield corporate. Le fonds affiche une performance de +0,31% sur la part PVC sur le trimestre derrière les 1,39% de l'indice. Le positionnement défensif explique la sous-performance sur la période de pair avec un effet taux négatif.

Sur le deuxième trimestre de l'année, avril a vu une légère tension des emprunts d'Etat de la zone euro (à l'exception de la Grèce) et une détente modérée aux Etats-Unis. Le crédit tous segments et secteurs confondus surperforme la dette souveraine avec une contribution positive de la composante spread qui, associé au portage permet à l'ensemble des classes d'actifs de délivrer des performances positives supérieures à celle du monétaire. En mai, aux Etats-Unis, la publication de données d'activité, d'emploi et d'inflation supérieures aux attentes associée à des déclarations de banquiers centraux favorables à un maintien des politiques monétaires restrictives entraînent un mouvement de tension généralisée des taux. Les spreads de crédit s'écartent légèrement sur les segments les moins risqués. L'effet taux positif associé au portage permet néanmoins à l'ensemble des classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives. Le trimestre termine en juin avec des banques centrales qui n'en ont pas fini avec leur relèvement de taux. Elles durcissent leur communication, réaffirment leur intention de juguler l'inflation entraînant une remontée de l'ensemble des courbes de taux. Le différentiel 2-10 ans est désormais proche des points bas (-106 pb aux Etats-Unis et -80 pb en Allemagne). Les spreads de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus. A l'exception des segments les moins risqués (Etat et crédit IG), la contribution positive de la composante spread associée au portage permet aux classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives en juin.

Le fonds affiche une surperformance de 14 pb sur le deuxième trimestre avec +1,17% grâce au bon comportement des financières au sein du portefeuille. Le positionnement est resté défensif et la duration taux du portefeuille a été augmenté progressivement pour fixer dans une fourchette entre 2 et 3. La composante taux a donc sous-performé celle de l'indice.

Sur le troisième trimestre, en juillet, les principales banques centrales sont restées à la manœuvre : la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pb et a porté son taux de dépôt à 3.75% et la Federal Reserve a procédé à une hausse de 25 pb de ses taux directeurs pour les porter à 5.25% - 5.5%. En août, les taux sont restés inchangés. Les données d'inflation publiées sur le mois ont confirmé une inflation sous-jacente qui se modère, mais ont également confirmé les inquiétudes des banques centrales quant à la vitesse de retour à la cible. La publication des enquêtes PMI et des données relatives au marché du travail auront pointé le curseur vers une dégradation lente de l'activité aux Etats-Unis et en zone euro. En septembre, la Federal Reserve (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) sont restées vigilantes. Les signaux de résilience de l'économie américaine auront permis à la Fed de ne pas modifier ses taux directeurs (fourchette 5.25%-5.50%) mais de faire évoluer leur trajectoire sur les trois années à venir. Sa guidance de « taux élevés pour une période prolongée » a été renforcée par la modification à la hausse de ses prévisions d'inflation et de croissance. Sur le dernier trimestre, les primes de risque se sont resserrées de -9 pb pour le crédit euro Investment Grade et de -17 pb pour le crédit euro High Yield corporate. Le fonds affiche une performance de +1,20% contre 1,58% pour l'indice sur la période avec un effet crédit en ligne avec celui de l'indice. La sous-performance s'explique par la sur sensibilité du portefeuille à la composante taux.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	31 338 409,08	32 338 488,62
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-11-23	1 961 403,93	1 967 511,14
0473820FRENCH R ZCP 230823	1 482 903,20	1 489 270,02
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	972 906,71	977 334,02
ZF NA CAPITAL 2.75% 27-04-23	717 106,85	1 200 000,00
Abbo Ir 0.875 09-23	889 786,48	1 000 000,00
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	895 769,26	993 979,73
UNICREDIT 3.875% PERP CV EMTN	801 443,82	729 232,83
AIB GROUP 1.875% 19-11-29 EMTN	1 424 120,20	
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	434 570,21	885 102,74

12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 40 481 000,00**

- o Change à terme :
- o Future : 28 481 000,00
- o Options :
- o Swap : 12 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

13. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	69 513 990,34	59 716 503,89
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	68 771 996,13	57 219 543,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 771 996,13	57 219 543,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	592 144,21	1 513 935,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	592 144,21	1 513 935,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	149 850,00	983 024,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 850,00	313 050,00
Autres opérations		669 974,64
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 215 766,51	1 572 814,90
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 215 766,51	1 572 814,90
COMPTES FINANCIERS	1 225 024,56	855 341,95
Liquidités	1 225 024,56	855 341,95
TOTAL DE L'ACTIF	71 954 781,41	62 144 660,74

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 434 034,88	59 382 762,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	66,83	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 416 242,62	-34 194,23
Résultat de l'exercice (a,b)	2 305 264,04	2 002 829,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	71 323 123,13	61 351 398,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	524 461,20	313 050,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	524 461,20	313 050,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 850,00	313 050,00
Autres opérations	374 611,20	
DETTES	107 197,08	480 212,36
Opérations de change à terme de devises		
Autres	107 197,08	480 212,36
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	71 954 781,41	62 144 660,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ I 222		35 364 450,00
EURO BOBL I 223	12 732 500,00	
EURO SCHATZ I 223	15 748 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38		9 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		4 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S40	12 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	52 168,56	286,42
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 526 750,99	2 197 048,36
Produits sur titres de créances		6 375,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 309,73	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 586 229,28	2 203 709,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		373,70
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	20,15	1 479,18
Autres charges financières		
TOTAL (2)	20,15	1 852,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 586 209,13	2 201 856,90
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	209 733,24	519 445,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	2 376 475,89	1 682 411,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-71 211,85	320 418,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 305 264,04	2 002 829,70

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contributées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	RC EUR	0,80%	
		RVC EUR	0,50%	
		PD EUR	0,40%	
		PVC EUR	0,25%	
		EVC EUR	0,15%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Obligations, change	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	RC EUR, PD EUR	Néant	
		RVC EUR	20% au-delà de l'indicateur de référence, plafonnée à 2% de l'actif net	
		PVC EUR, EVC EUR	20% au-delà de l'indicateur de référence, plafonnée à 2% de l'actif net	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Compartiment d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel. La surperformance générée par l'action du Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/10/2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- La part du Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- La part du Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (crystallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement pour le Compartiment Lazard Euro Short Duration High Yield

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le Compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du Compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du Compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil prédéterminé par le délégataire de la gestion financière et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Compartiment la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par le délégataire de la gestion financière et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle le délégataire de la gestion financière devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1,50% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	61 351 398,38	32 236 795,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 529 221,26	36 337 685,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 509 471,91	-4 731 272,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	414 544,16	47 153,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 358 655,31	-854 940,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 702 100,31	6 314 505,04
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 287 587,56	-5 600 533,64
Frais de transactions	-21 381,12	-9 352,94
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 922 801,55	-4 869 524,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-578 078,87	-4 500 880,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 500 880,42	-368 644,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 507 485,84	926 974,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-524 461,20	983 024,64
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-983 024,64	-56 050,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-288 836,68	-128 502,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 376 475,89	1 682 411,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	71 323 123,13	61 351 398,38

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	358 656,56	0,50
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 413 339,57	95,92
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	68 771 996,13	96,42
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	12 000 000,00	16,82
Taux	28 481 000,00	39,94
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	40 481 000,00	56,76
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	68 413 339,57	95,92			358 656,56	0,50		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 225 024,56	1,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	28 481 000,00	39,93						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 889 414,67	4,05	19 871 416,02	27,86	11 859 767,08	16,63	34 151 398,36	47,88
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 225 024,56	1,72								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					15 748 500,00	22,08	12 732 500,00	17,85		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	23 186,31
	Dépôts de garantie en espèces	267 830,20
	Coupons et dividendes en espèces	44 750,00
	Collatéraux	880 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 215 766,51
DETTES		
	Rachats à payer	85 164,38
	Frais de gestion fixe	21 975,47
	Frais de gestion variable	57,23
TOTAL DES DETTES		107 197,08
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 108 569,43

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	6 000,000	6 527 340,00
Actions rachetées durant l'exercice	-2 000,000	-2 156 780,00
Solde net des souscriptions/rachats	4 000,000	4 370 560,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 000,000	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 549,312	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	16 983,417	18 589 625,24
Actions rachetées durant l'exercice	-13 916,413	-15 247 541,18
Solde net des souscriptions/rachats	3 067,004	3 342 084,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	42 387,916	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	3 819,887	412 256,02
Actions rachetées durant l'exercice	-10 160,660	-1 105 150,73
Solde net des souscriptions/rachats	-6 340,773	-692 894,71
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 460,227	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 22 574,61 0,18
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 31 682,98 0,42
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 133 015,22 0,27 57,23
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 22 403,13 0,80

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			592 144,21
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	592 144,21
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			592 144,21

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	66,83	
Résultat	2 305 264,04	2 002 829,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 305 330,87	2 002 829,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	481 134,12	309 726,46
Total	481 134,12	309 726,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR		
Affectation		
Distribution	241 276,01	288 836,68
Report à nouveau de l'exercice	60,67	66,83
Capitalisation		
Total	241 336,68	288 903,51
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	7 549,312	7 549,312
Distribution unitaire	31,96	38,26
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	I 520 840,49	I 309 300,54
Total	I 520 840,49	I 309 300,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	62 015,77	94 895,55
Total	62 015,77	94 895,55

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3,81	3,64
Total	3,81	3,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 416 242,62	-34 194,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 416 242,62	-34 194,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-286 603,09	-5 298,81
Total	-286 603,09	-5 298,81

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-152 783,07	-4 504,08
Total	-152 783,07	-4 504,08

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-931 860,95	-22 801,61
Total	-931 860,95	-22 801,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-44 993,28	-1 589,68
Total	-44 993,28	-1 589,68

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,23	-0,05
Total	-2,23	-0,05

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	10 856 257,36	32 236 795,18	61 351 398,38	71 323 123,13
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR en EUR				
Actif net	5 113 131,70	5 498 335,16	9 497 192,22	14 436 051,17
Nombre de titres	5 000,000	5 000,000	9 000,000	13 000,000
Valeur liquidative unitaire	1 022,62	1 099,66	1 055,24	1 110,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,40	-1,05	-0,58	-22,04
Capitalisation unitaire sur résultat	9,76	43,95	34,41	37,01
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR en EUR				
Actif net	1 022,43	1 092,07	7 610 521,50	7 693 933,13
Nombre de titres	1,000	1,000	7 549,312	7 549,312
Valeur liquidative unitaire	1 022,43	1 092,07	1 008,10	1 019,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,42	-0,79	-0,59	-20,23
Distribution unitaire sur résultat	9,67	46,74	38,26	31,96
Crédit d'impôt unitaire				
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR en EUR				
Actif net	5 741 898,75	26 717 314,93	41 407 990,37	46 928 977,98
Nombre de titres	5 616,000	24 321,921	39 320,912	42 387,916
Valeur liquidative unitaire	1 022,41	1 098,48	1 053,07	1 107,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,40	-1,03	-0,57	-21,98
Capitalisation unitaire sur résultat	9,55	42,98	33,29	35,87
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR en EUR				
Actif net	102,21	19 942,88	2 835 588,55	2 264 049,46
Nombre de titres	1,000	181,000	26 801,000	20 460,227
Valeur liquidative unitaire	102,21	110,18	105,80	110,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,15	-0,06	-0,05	-2,19
Capitalisation unitaire sur résultat	0,95	4,61	3,54	3,03

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR en EUR				
Actif net	102,27	110,14	105,74	111,39
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	102,27	110,14	105,74	111,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,15	-0,08	-0,05	-2,23
Capitalisation unitaire sur résultat	1,02	4,56	3,64	3,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	800 000	676 554,08	0,95
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	400 000	392 764,49	0,55
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	400 000	416 476,00	0,59
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	1 000 000	987 061,92	1,38
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24	EUR	300 000	303 177,02	0,42
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	800 000	807 610,67	1,13
TOTAL ALLEMAGNE			3 583 644,18	5,02
AUTRICHE				
RAIF BANK FLR PERP	EUR	400 000	358 656,56	0,50
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	500 000	515 149,13	0,73
VILKSBANK WIEN AG 7.75% PERP	EUR	400 000	386 455,80	0,54
TOTAL AUTRICHE			1 260 261,49	1,77
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	600 000	632 646,70	0,89
BELFIUS SANV 3.625% PERP	EUR	600 000	458 881,46	0,64
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	500 000	471 704,69	0,66
TOTAL BELGIQUE			1 563 232,85	2,19
ESPAGNE				
BANC DE 5.125 11-28	EUR	600 000	632 597,63	0,88
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	200 000	180 711,07	0,26
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	600 000	626 050,07	0,88
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	500 000	418 272,68	0,59
BANCO SANTANDER SA 5.25% PERP	EUR	800 000	787 589,54	1,11
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	500 000	474 204,14	0,66
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	800 000	793 005,38	1,11
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	400 000	387 588,67	0,54
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	100 000	97 833,61	0,14
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	700 000	700 455,34	0,98
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	200 000	190 815,11	0,26
TOTAL ESPAGNE			5 289 123,24	7,41
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	500 000	492 742,53	0,69
FORD MO 3.021 03-24	EUR	500 000	504 948,07	0,71
FORD MO 6.125 05-28	EUR	1 000 000	1 053 586,31	1,48
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	102 337,51	0,13
TOTAL ETATS-UNIS			2 153 614,42	3,01
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	800 000	775 998,58	1,09
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	1 200 000	1 155 310,23	1,62
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	1 300 000	1 257 186,01	1,76
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	200 000	198 696,98	0,28
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	700 000	736 120,65	1,04
BANI GR 6.5 03-26	EUR	200 000	199 463,56	0,28
BNP 4.032 12/31/49	EUR	400 000	399 782,13	0,56
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	800 000	730 607,93	1,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	400 000	328 934,26	0,46
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	600 000	609 891,00	0,85
EDF 4.0% PERP	EUR	1 500 000	1 523 385,62	2,13
ELIS EX 1.0 04-25	EUR	600 000	570 900,00	0,80
ENGIE 3.25% PERP	EUR	800 000	794 357,53	1,11
FAURECIA 3.125% 15-06-26	EUR	200 000	190 937,00	0,27
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	100 000	97 442,50	0,14
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	650 000	686 231,00	0,96
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	1 000 000	984 671,67	1,38
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	300 000	294 129,83	0,41
ILIA HO 5.125 10-26	EUR	600 000	586 309,00	0,82
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	800 000	761 128,00	1,07
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	300 000	299 376,97	0,42
ORANGE 2.375% PERP	EUR	400 000	385 732,52	0,54
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	800 000	827 301,57	1,16
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	500 000	503 613,48	0,71
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	300 000	296 287,67	0,42
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	250 000	253 608,33	0,35
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	200 000	188 277,00	0,26
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	400 000	405 274,81	0,57
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	200 000	188 545,89	0,27
RENAULT SA	EUR	700 000	655 816,48	0,92
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	885 120,08	1,24
SOLVAY FINANCE 5.425% 31/12/99	EUR	300 000	314 636,94	0,44
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	200 000	189 280,19	0,27
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	1 000 000	955 849,18	1,34
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	700 000	691 923,53	0,97
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	800 000	815 978,25	1,14
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	700 000	729 390,67	1,03
TOTAL FRANCE			21 467 497,04	30,10
GRECE				
ALPHA BANK 4.25% 13-02-30 EMTN	EUR	700 000	668 863,09	0,94
NATL BA 8.25 07-29	EUR	500 000	515 835,78	0,73
NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	EUR	1 000 000	1 111 258,49	1,56
PIRAEUS BANK 3.875% 03-11-27	EUR	450 000	433 934,51	0,61
PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	EUR	750 000	825 191,10	1,15
PIRAEUS FINANCIAL 8.75% PERP	EUR	600 000	557 213,25	0,78
Pira Fi 9.75 06-29	EUR	900 000	940 291,16	1,31
TOTAL GRECE			5 052 587,38	7,08
HONGRIE				
OTP BANK 5.5% 13-07-25 EMTN	EUR	500 000	505 446,20	0,70
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	600 000	661 346,22	0,93
TOTAL HONGRIE			1 166 792,42	1,63
IRLANDE				
AIB GROUP 1.875% 19-11-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 453 013,42	2,03
BK IREL 1.875 06-26	EUR	350 000	336 238,89	0,48
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	500 000	445 628,06	0,62
SMUR KA 2.875 01-26	EUR	800 000	782 507,33	1,11
TOTAL IRLANDE			3 017 387,70	4,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	300 000	290 814,35	0,41
Banca Ifis 4.5% 17-10-27 EMTN	EUR	200 000	206 125,79	0,28
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	EUR	1 000 000	1 031 849,93	1,45
BANCO BPM 2.875% 29-06-31 EMTN	EUR	100 000	90 095,60	0,13
BANCO BPM 4.25% 01-10-29	EUR	700 000	688 801,57	0,96
ENI 2.625% PERP	EUR	500 000	474 547,19	0,67
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	1 100 000	1 107 436,12	1,55
INTE 3.75% PERP	EUR	500 000	435 875,19	0,61
INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	EUR	1 200 000	1 223 492,61	1,72
MONTE PASCHI 6.75% 02-03-26	EUR	500 000	517 123,75	0,73
TELE IT 2.75 04-25	EUR	400 000	388 141,34	0,54
TELE IT 6.875 02-28	EUR	600 000	610 472,53	0,86
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 4.375% 12-07-29	EUR	400 000	400 298,58	0,57
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	800 000	766 409,16	1,07
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	600 000	644 116,93	0,90
TOTAL ITALIE			8 875 600,64	12,45
LUXEMBOURG				
EURO SC 2.125 07-24	EUR	500 000	493 472,10	0,69
EURO SC 6.75 PERP	EUR	1 000 000	1 007 154,26	1,42
TOTAL LUXEMBOURG			1 500 626,36	2,11
PAYS-BAS				
AEGON 4 04/25/44	EUR	200 000	201 324,13	0,28
DUFY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	350 000	346 995,83	0,49
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	1 000 000	996 546,58	1,40
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	1 000 000	960 035,79	1,34
KPN 2.0% PERP	EUR	400 000	386 372,52	0,54
LEAS CO 7.375 PERP	EUR	800 000	814 541,41	1,15
NN GROUP NV 4.375% PERP EMTN	EUR	302 000	301 600,75	0,42
NN GROUP NV 4.5% PERP	EUR	600 000	588 027,64	0,82
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	700 000	705 947,59	0,99
TELE EU 3.0 PERP	EUR	700 000	714 237,38	1,00
TELE EU 4.375 PERP	EUR	700 000	704 053,50	0,99
TOTAL PAYS-BAS			6 719 683,12	9,42
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	700 000	666 753,75	0,94
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	500 000	556 890,86	0,78
BCP 8.75% 05-03-33 EMTN	EUR	600 000	630 157,84	0,88
BCP 9.25% PERP	EUR	400 000	404 948,78	0,57
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.496% 30-04-79	EUR	1 000 000	1 014 828,28	1,42
TOTAL PORTUGAL			3 273 579,51	4,59
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	500 000	513 196,60	0,72
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			513 196,60	0,72
ROYAUME-UNI				
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	100 000	94 209,89	0,14
INTL CO 2.75 03-25	EUR	100 000	97 875,12	0,14
JAGU LA 6.875 11-26	EUR	300 000	310 067,75	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATI BU 2.0 07-29	EUR	1 000 000	973 060,14	1,36
VODA GR 2.625 08-80	EUR	500 000	458 281,84	0,64
TOTAL ROYAUME-UNI			1 933 494,74	2,71
SLOVENIE				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	EUR	400 000	416 533,70	0,58
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	200 000	210 155,57	0,30
TOTAL SLOVENIE			626 689,27	0,88
SUEDE				
VERI HO 9.25 10-27	EUR	700 000	774 985,17	1,09
TOTAL SUEDE			774 985,17	1,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			68 771 996,13	96,42
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			68 771 996,13	96,42
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	293	592 144,21	0,83
TOTAL FRANCE			592 144,21	0,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			592 144,21	0,83
TOTAL Organismes de placement collectif			592 144,21	0,83
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	110	-92 100,00	-0,13
EURO SCHATZ 1223	EUR	150	-57 750,00	-0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-149 850,00	-0,21
TOTAL Engagements à terme fermes			-149 850,00	-0,21
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-12 000 000	-374 611,20	-0,52
TOTAL Credit Default Swap			-374 611,20	-0,52
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-374 611,20	-0,52
TOTAL Instrument financier à terme			-524 461,20	-0,73
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	149 850	149 850,00	0,21
TOTAL Appel de marge			149 850,00	0,21
Créances			1 215 766,51	1,70
Dettes			-107 197,08	-0,15
Comptes financiers			1 225 024,56	1,72
Actif net			71 323 123,13	100,00

Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR	EUR	7 549,312	1 019,15
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC EUR	EUR	42 387,916	1 107,13
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RVC EUR	EUR	1,000	111,39
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR	EUR	20 460,227	110,65
Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI EVC EUR	EUR	13 000,000	1 110,46

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	241 276,01	EUR	31,96	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	241 276,01	EUR	31,96	EUR

14. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500DLCVWEF8C6KD21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 39,87% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

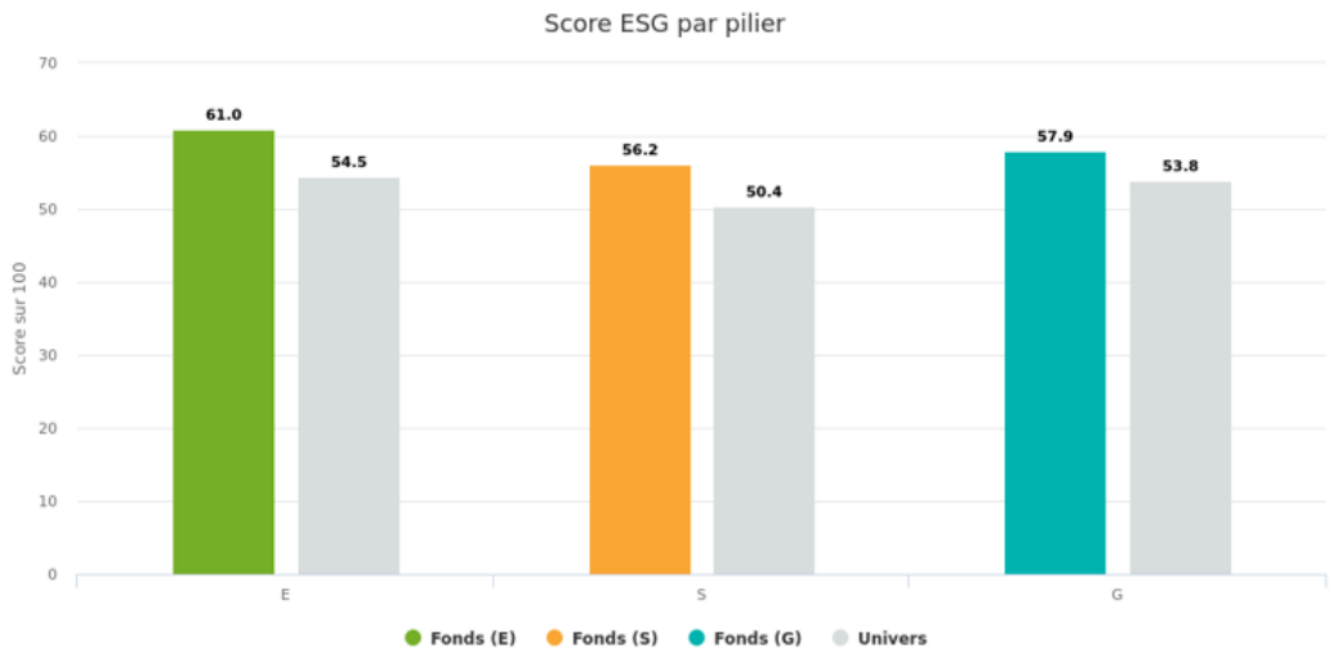
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
50% univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-

pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Bank, Insurance, Financial Services General, Retails and Specialized Banks ; 50% indice ICE BofA Euro Non-financial Fixed & Floating Rate High Yield Constrained Index



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution

substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	31,09%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	4,80%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	23,10%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,71%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,62%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	2,55%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	7,77%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	7,31%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/10/2022 au
30/09/2023

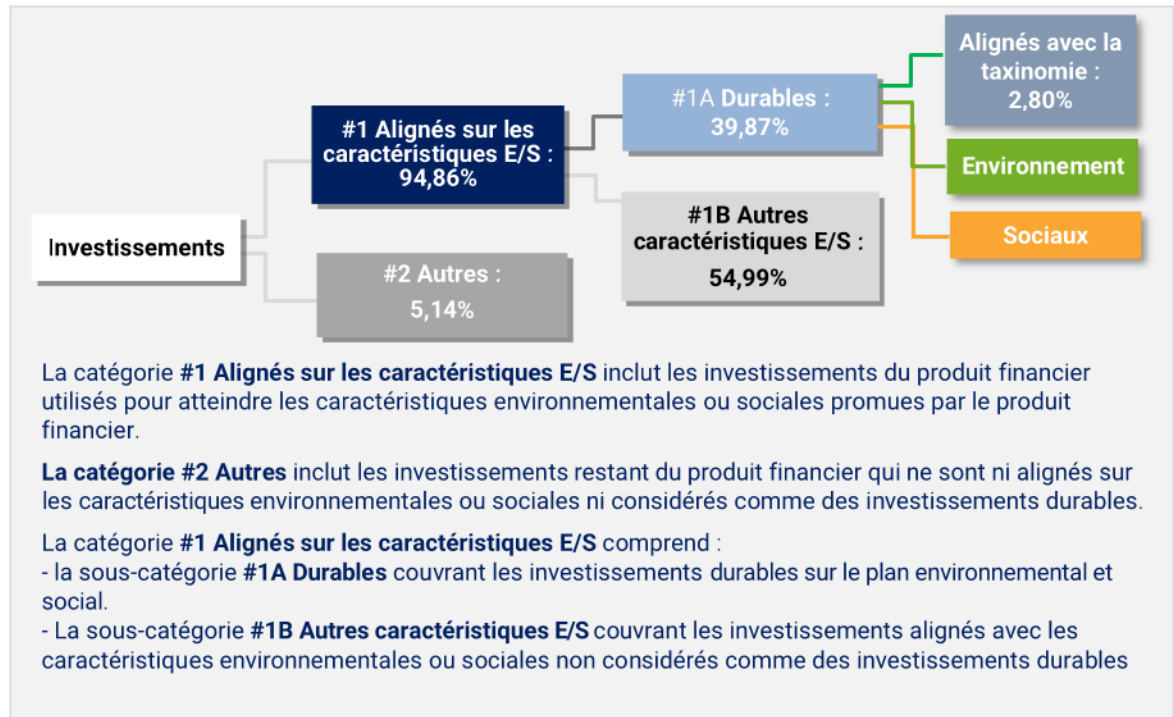
Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	3,61%	France
2. EDF 4.0% PERP	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,04%	France

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
3. AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	Transports et entreposage	1,47%	France
4. BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	Activités financières et d'assurance	1,41%	Italie
5. ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.496% 30-04-79	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,40%	Portugal
6. IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	Secteur inconnu	1,37%	Pays-Bas
7. PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	Activités financières et d'assurance	1,29%	Grèce
8. INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	Activités financières et d'assurance	1,24%	Italie
9. NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	Activités financières et d'assurance	1,17%	Grèce
10. ACCOR SA 2.625% PERP	Hébergement et restauration	1,09%	France
11. BANCO SANTANDER SA 5.25% PERP	Activités financières et d'assurance	1,07%	Espagne
12. PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	Secteur inconnu	1,01%	Grèce
13. BPCE 4.625% 18/07/23	Secteur inconnu	0,99%	France
14. ENGIE 3.25% PERP	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,99%	France
15. VALLOUREC 8.5% 30-06-26	Industrie manufacturière	0,99%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

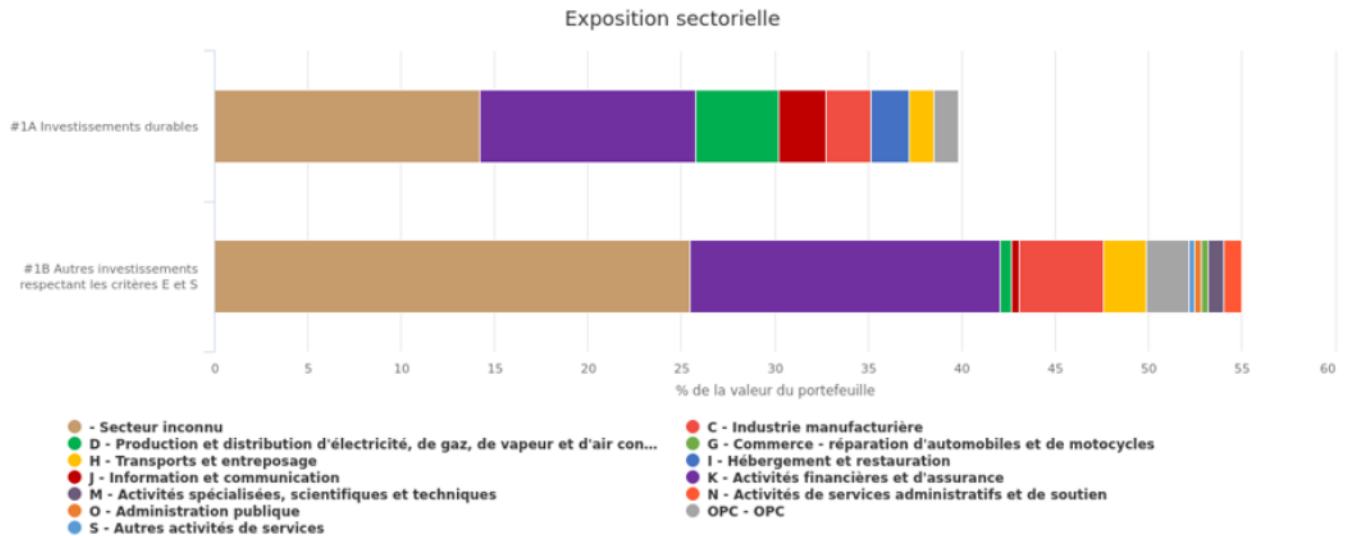


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	39,87%
Dont investissements durables E	37,65%
Dont investissements durables S	26,12%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 7,97% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 35,98%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 26,12%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 5,14%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 94,86%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

1. Le pays d'origine du fonds est la France.
2. Le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.
3. L'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.
4. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

PERFORMANCES

Action EVC EUR

	2022	2021
Fonds	-1.87%	3.02%
Indicateur de référence	-4.75%	2.46%

Action PVC EUR

	2022	2021
Fonds	-1.96%	2.93%
Indicateur de référence	-4.75%	2.46%

Action PD EUR

	2022	2021
Fonds	-1.42%	2.95%
Indicateur de référence	-4.75%	2.46%

Action RVC EUR

	2022	2021
Fonds	-1.81%	3.12%
Indicateur de référence	-4.75%	2.46%

Action RC EUR

	2022	2021
Fonds	-1.82%	2.80%
Indicateur de référence	-4.75%	2.46%

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)**TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100**

Actions	RC EUR	RVC EUR	PVC EUR	EVC EUR	PD EUR
Isin	FR0013506987	FR0013506995	FR0013507019	FR0013507027	FR0013507001
Charges d'exploitation	22 403,13	0,07	133 072,45	22 574,61	31 682,98
Fortune moyenne du fonds	2 807 166,08	109,16	48 816 594,85	12 776 716,18	7 614 004,05
TER	0,79%	0,06%	0,27%	0,17%	0,41%
Commission de surperformance	0,00	0,00	57,23	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	2 807 166,08	109,16	48 816 594,85	12 776 716,18	7 614 004,05
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,79%	0,06%	0,27%	0,17%	0,41%

Changement taux de frais de gestion sur la période :

	ANCIEN TAUX	01/10/2022
RC EUR	0,828	0,835
RVC EUR	0,528	0,535
PVC EUR	0,278	0,285
EVC EUR	0,178	0,185
PD EUR	0,428	0,435

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.

**Compartiment :
LAZARD GLOBAL GREEN BOND
OPPORTUNITIES**

15. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions EC EUR, PVC EUR, PC EUR, RC EUR, RVC EUR

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR, RD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OPC D'OPC

Néant.

OBJECTIF DE GESTION

Actions EC EUR, PVC EUR, PC EUR, RC EUR, RVC EUR, PD EUR, RD EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Government Index (EG01) + 0.80%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes.

L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Actions EC EUR, PVC EUR, PC EUR, RC EUR, RVC EUR, PD EUR, RD EUR

ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index +0,80%

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index +0,80% est un panier d'obligations libellées en Euros émises par les Etats membres de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans. Les frais de transactions sont inclus.

Les données sont accessibles sur le site : www.indices.theice.com

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Le Compartiment vise à atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indicateur de référence + 0.80%, par une gestion dynamique du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change, en investissant sur des obligations d'entreprises, d'entités publiques, d'Etat ou supra-nationale émises pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et la maîtrise de la pollution, la gestion durable des déchets et de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'exploitation durable des terres, le transport propre, l'économie circulaire, les bâtiments verts et l'adaptation au changement climatique.

Le Compartiment investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Les obligations vertes doivent respecter les principes définis par les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA). Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type Social Bond ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type Sustainability Bond dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations de type Social Bond doivent respecter les quatre principes définis par les Social Bond Principles (SBP) de l'ICMA. Les obligations de type Sustainability Bond doivent suivre les principes des GBP et des SBP, respectivement pertinent pour les projets environnementaux et sociaux conformément aux Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA.

Les GBP, SBG, SBP constituent un ensemble de cadres dont les principes sont les suivants :

- 1/ l'utilisation des fonds,
- 2/ le processus d'évaluation et de sélection des projets,
- 3/ la gestion des fonds, et
- 4/ le reporting.

Les pourcentages s'entendent hors liquidités et OPC monétaires.

Le processus de sélection des investissements durables avec objectif environnemental ou social couvre 80% minimum de l'actif net du fonds. Le portefeuille ne procède qu'à des investissements durables sauf une proportion d'actifs à des fins de couverture et de liquidité. En cas de non-éligibilité à l'investissement durable d'un titre présent en portefeuille, la position sera cédée dans un délai de trois mois.

A ce titre, le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'univers d'investissement initial est l'univers global constitué d'obligations et de titres de créances négociables libellés en euros ou autres devises, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières, des entités publiques et des Etats. Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et des titres de créances. Le gérant pourra investir dans tout type d'émetteur, sans contrainte de localisation géographique. Il mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Risque de taux (y compris dérivés)		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Fourchette de sensibilité aux risques de taux		-3	+12	-3	+12
Risque de crédit		Investissement		Exposition	
		Min	Max	Min	Max
Zone géographique de l'émetteur	Zone Europe	0%	100%	0%	100%
	Autres zones	0%	100%	0%	100%

Le Compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro. L'exposition nette aux devises autre que l'euro pourra atteindre 10% de l'actif net.

Le Compartiment réalisera ainsi une gestion dynamique du risque de change afin d'optimiser la performance à moyen terme.

Le Compartiment peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change et du change à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques de taux, de change, de crédit et de volatilité, dans une enveloppe fixée par une VaR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excèdera pas 400% brut. La couverture sera discrétionnaire.

L'utilisation des dérivés à titre de couverture répondent à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille pour couvrir les risques. Ils peuvent être également utilisés afin d'obtenir une exposition supplémentaire à titre provisoire.

Sélection des dérivés au regard des critères ESG

Conformément à la politique du compartiment, l'utilisation d'instruments dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille.

En amont de l'investissement, nos analystes effectuent un premier niveau d'analyse ESG, commun à l'ensemble de la société de gestion.

Cette analyse porte à la fois sur le profil ESG des émetteurs et sur les obligations vertes sélectionnées.

Analyse interne du profil ESG des émetteurs

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière), des rapports annuels des entreprises, des rapports de durabilité et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne.

Cette note s'appuie sur des indicateurs quantitatifs (comme l'intensité CO2, le taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitatifs (comme l'existence et la solidité de la politique environnementale, existence d'une politique en matière d'égalité des chances, politique de rémunération du management...).

L'analyste-gestionnaire apprécie ces données pour chaque entreprise en absolu et en relatif en les comparant aux entreprises du même secteur et de la même zone géographique.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par pilier.

1) Pilier Environnement :

L'analyste-gestionnaire :

- Évalue chaque composante de ce pilier : Emissions, Energie, Eau, Déchets, Biodiversité, s'appuyant sur la table de matérialité de Lazard Frères Gestion ;
- Analyse la sévérité des controverses s'il y a lieu ;
- Prend en compte dans son évaluation la note absolue et relative de nos partenaires ESG externes.

S'appuyant sur ses connaissances fondamentales de l'entreprise et à la lumière des indicateurs ESG matériels pour son secteur, il attribue la note du pilier E.

2) Pilier Social :

L'analyste-gérant :

- Évalue chaque composante de ce pilier : Ressources Humaines, Parité, Santé et Sécurité, Relation avec les tiers externes, s'appuyant sur la table de matérialité de Lazard Frères Gestion ;
- Analyse la sévérité des controverses s'il y a lieu ;
- Prend en compte dans son évaluation la note absolue et relative de nos partenaires ESG externes.

S'appuyant sur ses connaissances fondamentales de l'entreprise et à la lumière des indicateurs ESG matériels pour son secteur, il attribue la note du pilier S.

3) Pilier Gouvernance :

L'analyste-gérant :

- Évalue chaque composante de ce pilier : Actionnariat, Indépendance du conseil d'administration, Diversité, Enracinement, Multi représentation, Rémunération, s'appuyant sur la table de matérialité de Lazard Frères Gestion ;
- Analyse la sévérité des controverses s'il y a lieu ;
- Prend en compte dans son évaluation la note absolue et relative du prestataire.

S'appuyant sur ses connaissances fondamentales de l'entreprise et à la lumière des indicateurs ESG matériels pour son secteur, il attribue la note du pilier G.

La note ESG globale de l'émetteur synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement, 30% pour le Social et 40% pour la Gouvernance.

Ce système de notation prend donc en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » : risques réglementaires, physiques, risque de réputation. Ces risques sont appréciés par le suivi des controverses, ainsi que par le suivi des Principales Incidences Négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus,
- 2) des coûts plus élevés,
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs,
- 4) un coût du capital plus élevé,
- 5) des amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. Les critères ESG sont considérés selon une approche « Best in Universe » : qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Sur la base des grilles internes d'analyse ESG, les analystes-gestionnaires obligataires :

- Limitent à 30% du portefeuille la part d'émetteurs de catégorie Investment grade ayant une note inférieure ou égale à trois sur cinq ;
- Limitent à 50% du portefeuille la part d'émetteurs de catégorie High Yield ayant une note inférieure ou égale à trois sur cinq ;
- Excluent les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Les informations relatives aux Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR du Compartiment présentes sur le site Internet de la société de gestion.

Lazard Frères Gestion précisera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans l'annexe précontractuelle prévue par le règlement SFDR.

Analyse ESG des obligations durables

L'analyse ESG spécifique aux obligations vertes repose sur des outils d'analyse interne propre à chaque émission s'articulant autour de 3 piliers :

- Le profil ESG de l'émetteur et sa stratégie environnementale ;
- Le respect des bonnes pratiques définies dans les Green Bond Principles (GBP) : utilisation des fonds, processus de sélection et d'évaluation des projets, gestion des fonds et le reporting ;
- Le niveau de l'opinion fourni par la revue externe d'un tiers indépendant (Second Party Opinion, SPO), jugeant de la qualité de l'obligation verte.

L'analyse ESG des obligations de type Social Bond et de type Sustainability Bond telles que définies par les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'International Capital Market Association (ICMA) repose sur les mêmes outils d'analyse interne que les obligations vertes.

Gestion ISR

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministre de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires suivent une approche « en amélioration de note » en s'assurant du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite composé de 90% ICE BofA Green Bond (GREN) + 10% ICE BofA Euro High Yield Index (HE00) après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, un second processus de sélection ESG est mis en œuvre par la gestion et repose sur les notations fournies par notre partenaire Moody's ESG Solutions.

Afin d'accentuer la dimension environnementale du compartiment, les notations ESG externes du Compartiment et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.

La part des émetteurs couverte par l'analyse ESG fournie par Moody's ESG Solutions dans le portefeuille doit être supérieure à 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

Le département de contrôle des risques s'assure du respect de ce critère.

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

- Critère environnemental :
 - o Empreinte Carbone
 - o Initiatives de réduction des émissions carbone
- Critère social :
 - o % de femmes à des postes d'encadrement supérieur
- Critère droits humains :
 - o % de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies
- Critère de gouvernance:
 - o % d'administrateurs indépendants

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

2. Actifs hors dérivés du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Le portefeuille du Compartiment est composé de :

Actions

- Actions préférentielles à hauteur de 5% maximum de l'actif net dans la mesure où elles peuvent s'analyser comme des dettes super- subordonnées qui présentent les caractéristiques suivantes : notation par une agence de rating (dans la catégorie investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ; dividende fixe comparable à un coupon couru ; dettes perpétuelles susceptibles d'être rappelées par l'émetteur dans des conditions déterminées ; une sensibilité aux taux.
- Actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. Le Compartiment n'investira pas activement sur des actions, mais pourra conserver ces dernières si elles sont issues d'une restructuration de dettes, typiquement suite à un échange actions contre dettes. Elles pourront être de toutes tailles de capitalisations (grandes capitalisations boursières de plus de 10 milliards d'euros, moyennes capitalisations boursières comprises entre 5 et 10 milliards d'euros et petites capitalisations boursières comprises entre 0 et 5 milliards d'euros), et sans zone géographique prépondérante. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais et en tout état de cause sur une période inférieure à 3 ans, en fonction des conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les actionnaires.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

- Obligations vertes : 90% minimum
- Obligations et titres négociables libellés en Euro et/ou en toute devise émis par des entreprises, des institutions financières, des entités publiques et des Etats, notés dans la catégorie Investment Grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, à hauteur de 100% maximum de l'actif net
- Obligations et titres de créance négociables libellés dans d'autres devises que l'Euro et le Dollar à hauteur de 60% maximum de l'actif net.
- Obligations convertibles de type obligataire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
- Dettes subordonnées perpétuelles dans la limite de 50% maximum de l'actif net dont 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes (« Cocos Bonds »).
- Les obligations spéculative/high yield ayant une notation minimale de B-/B3 par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion sont autorisés dans la limite de 30% de l'actif net.
- Titres de créances et instruments monétaires émis par des entités publiques ou privées, notés au moins BBB-. Ils seront utilisés dans le but de gérer la trésorerie du véhicule.

Instruments spécifiques libellés en euros

Titres émis dans le cadre de programmes EMTN dont l'émetteur et le sous-jacent sont différents, dans la mesure où la performance de ces titres est indexée à l'évolution du risque de taux ou de spreads de crédit. A hauteur de 20% maximum de l'actif net.

OPC

OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, monétaires, monétaires court terme ou obligataires, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Tous les OPC peuvent être gérés la société de gestion.

3. Instruments dérivés du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

- Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ actions
- ☒ taux
- ☒ change
- ☒ crédit
- ☒ autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

- Nature des instruments utilisés :

☒ **futures :**

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☒ **options :**

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☐ **swaps :**

- ☐ swaps d'actions
- ☒ swaps de taux
- ☒ swaps de change
- ☐ swap de performance

☒ change à terme

☒ dérivés de crédit

☐ autres nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☒ augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier
- ☐ maximum autorisé et recherché
- ☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés dont l'émetteur et le sous-jacent sont différents et permis par le programme d'activité de la société de gestion, dans la mesure où la performance de ces titres est indexée à l'évolution du risque de taux ou de spreads de crédit.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisation), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 100% maximum de l'actif net. Les obligations convertibles contingentes sont limitées à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

5. Dépôts du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion du Compartiment dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Le Compartiment peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Néant.

8. Information sur les garanties financières du compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, le Compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE DU COMPARTIMENT LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital**

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie le Compartiment soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque de change**

Le Compartiment peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels le Compartiment est investi.

- **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financiers, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- **Risque sur titres hybrides ou subordonnés**

Le compartiment peut être exposé sur des titres hybrides ou subordonnés. Les dettes hybrides et subordonnées sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Pour les obligations non financières, les dettes hybrides étant des dettes « deeply subordinated », cela implique un taux de recouvrement faible en cas de défaut de l'émetteur.

- **Risque lié à la surexposition**

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net.

En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

En raison de la stratégie de couverture mise en œuvre, le porteur pourrait ne pas bénéficier de la hausse éventuelle de certains marchés.

- **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser.

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra- financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION DU COMPARTIMENT LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE DU COMPARTIMENT LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

Ce Compartiment s'adresse à tous souscripteurs conscients des risques liés aux investissements sur les marchés internationaux de crédit.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains

Le Compartiment n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que le Compartiment investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Compartiment, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

16. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le compartiment LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES de la SICAV **LAZARD FUNDS** (code ISIN : FR001400BVQ9) a été créé le **30/09/2022**

Le DICI de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD GREEN BOND OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR001400BVQ9) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Il a été décidé pour le compartiment LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES (code ISIN : FR001400BVQ9) de la SICAV **LAZARD FUNDS**, la modification de la stratégie d'investissement suite à la labellisation ISR du compartiment.

➤ **Date d'effet : 25/04/2023.**

Le conseil d'administration de la SICAV **LAZARD FUNDS** (pour le compartiment LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES) (code ISIN : FR0010230490) en date du 25 septembre 2023 a proposé d'introduire le mécanisme des Gates dans le prospectus de la SICAV. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin de faire figurer ce mécanisme des Gates dans les statuts et procéder à la modification du Prospectus.

➤ **Date d'effet : 16/11/2023.**

La performance de l'OPC sur la période est de :

Actions EC : FR0010230490 : -1.62%.

Actions RC : FR001400BVT3 : -0,88% (Lancement 07/07/23).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 0.38%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Credit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants que ce que l'on pouvait redouter. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essoufflée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier. Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation. La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables. La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20^{ème} Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Prévisions de croissance du FMI

Croissance du PIB en volume (%)	2022	2023	2024
Monde	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
Pays émergents	4,1	4,0	4,0
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Etats-Unis	2,1	1,5	1,1
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Brésil	2,9	3,1	1,5
Russie	-2,1	2,2	1,1

Perspectives économiques du FMI d'octobre 2023

* Pour l'Inde, les données sont présentées sur la base de l'année fiscale

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux a augmenté de +18,7% sur un an, effaçant environ la moitié de la baisse des neufs premiers mois de 2022. Le Topix en yen a augmenté de +26,6%, l'Euro Stoxx en euro de +20,9%, le S&P 500 en dollar de +19,6% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +8,8%.

La résistance inattendue de l'économie mondiale a été un facteur de soutien important aux marchés actions entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023.

Les effets de la crise énergétique dans la zone euro ont été moins importants que ce que l'on pouvait craindre, la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus vite que prévu et l'inflation américaine a ralenti alors même que le taux de chômage est resté bas, alimentant l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.

Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

La tendance haussière des marchés actions s'est inversée à partir du mois d'août 2023, dans un contexte d'augmentation des incertitudes économiques en Chine, de mauvaises publications économiques en Europe et d'envolée des taux d'intérêt à long terme.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

Les taux d'intérêt américains et européens se sont envolés durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans, la bonne résistance de l'économie américaine et le message plus restrictif de la Fed amenant les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de 3,83% à 4,57% et le taux à 10 ans de l'Etat allemand de 2,11% à 2,84%.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens ont baissé de 210 à 141 points de base sur le compartiment investment grade et de 625 à 445 points de base sur le compartiment high yield.

L'euro s'est apprécié de +7,9% contre le dollar et de +11,3% contre le yen. Il s'est stabilisé contre le franc suisse et s'est déprécié de -1,2% contre la livre sterling. D'après l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de -2,9% en moyenne contre le dollar,

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières est quasi stable sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 86 dollars à 92 dollars avec un point haut à 100 dollars début novembre 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Au cours du dernier trimestre 2022, les taux souverains ont connu une pause au mois d'octobre. Soutenus par de bonnes publications du T3, les indices de crédit, exprimés en spreads, se sont tous resserrés.

Au mois de novembre, les taux souverains s'inscrivent en nette baisse pour la seconde fois de l'année, après juillet, à rebours du mouvement haussier ébauché en janvier. Le point de bascule est apparu le 8 novembre, date de la « non-défaite » démocrate aux élections américaines de mi-mandat. Le mois avait débuté avec une nouvelle hausse du taux des Fed Funds de 75 pb, la 4^{ème} consécutive de cette ampleur. À partir du 8 novembre, les taux ont reflué, sous les influences cumulées de rumeurs d'allègement de la politique chinoise zéro-covid, de publications américaines confirmant la résilience de la croissance et de l'emploi et de communications moins clairement « hawkish » de la part des banques centrales. Cet environnement a favorisé un mouvement général de retour vers les actifs risqués, qui s'est traduit par un recul généralisé de tous les indices de crédit.

En décembre, il semble assez clair que l'influence du discours des banques centrales ait été déterminante sur l'orientation haussière des taux en décembre. Au mitan du mois, la BCE et la Fed ont procédé à un nouveau relèvement de leurs taux directeurs, moins important que les précédents, 50 bps contre 75, comme attendu, mais assorti, en particulier de la part de Mme Lagarde, de commentaires très fermes pour illustrer leur détermination à maintenir la garde haute face à l'inflation. L'effet de surprise le plus marqué est venu de Francfort, la présidente de la BCE se montrant très incisive et détaillant même un début de programme de réduction du bilan de la banque à compter de mars 2023, 15 Mds€ en moins par mois jusqu'en juin. Le résultat final en est une hausse généralisée en eurozone, qui fait bien plus qu'effacer les baisses de novembre. Les marges de crédit se sont, quant à elles, globalement resserrées. Sur le trimestre, le fonds affiche une performance de 1.92%. A fin décembre, le portefeuille est investi à 92%. Les Green Bonds représentent 98% de la part investie. Le Crédit représente 67% du portefeuille (investissements principalement notés dans la catégorie IG). La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre -1 à +2 et terminant le mois, proche de 2.0.

Le premier trimestre de l'année 2023 a commencé avec des taux souverains qui ont unanimement baissé en janvier, globalement dominés par l'idée que le resserrement des politiques monétaires des banques centrales portait ses fruits quant à la maîtrise de l'inflation, et par la constatation d'un ralentissement économique. La solidité du marché de l'emploi et les perspectives offertes par la ré-ouverture de la Chine ne militent pas vraiment pour une désinflation rapide. En amont des banques centrales, BCE, Fed et BOE, tenant toutes leur réunion de politique monétaire début février, le marché anticipait néanmoins la confirmation de la réduction du rythme de hausse des taux. En février, la hausse des taux souverains a été régulière tout au long du mois, annulant peu ou prou la décrue enregistrée en janvier. La thématique est assez simple : l'inflation décroît mais moins que prévu, l'inflation sous-jacente reste d'ailleurs très élevée. Les rendements des dettes souveraines ont baissé en mars dans un mouvement d'une ampleur quasiment symétrique à celle de la hausse constatée en février, prolongeant une sorte de valse-hésitation de rythme mensuel depuis le début de l'année. Mars 2023 a été un mois très volatil au cours duquel le marché a commencé à se concentrer sur les petites banques américaines avec la faillite de plusieurs d'entre elles, la plus importante étant SVB qui a été placée sous le contrôle des autorités américaines le 10 mars 2023 après avoir été forcée de réaliser d'importantes pertes sur son portefeuille d'obligations pour faire face à des sorties de fonds de ses clients, principalement des acteurs de la tech. Le sentiment à l'égard des banques est alors entré dans une spirale très négative, qui a atteint les émetteurs européens et en particulier le Crédit Suisse la semaine suivante, qui a également subi des sorties de fonds très importantes à la suite des commentaires de l'un de ses principaux actionnaires, et a donc dû être sauvé par le rachat d'UBS orchestré par les autorités suisses. Cette prise de contrôle a été un signal positif pour la stabilité financière mondiale, mais la décision de la FINMA d'éliminer totalement les détenteurs d'obligations AT1 (5 % de l'univers) contrairement aux actionnaires a déclenché un important mouvement de vente sur la classe d'actifs, qui s'est néanmoins partiellement rétabli à la fin du mois. Sur le trimestre, les primes de risque se sont resserrées de -3 pb pour le crédit euro Investment Grade et jusqu'à -42 pb pour le crédit euro High Yield corporate.

Le fonds affiche une performance de 0.41% sur le trimestre. L'effet taux a contribué positivement à la performance du fonds sur le 1er trimestre : +14 pb, le portage et la variation de taux ont compensé notre positionnement sur les taux (overlay taux). L'effet crédit a également une contribution positive à la performance (+38 pb) grâce notamment au portage et aux couvertures mises en œuvre (CDS). A fin mars, le portefeuille est investi à 93%. L'exposition au risque de crédit est en baisse à 76%. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre -1 à +2 et terminant le mois, autour de -0.1.

Le deuxième trimestre a débuté avec une légère tension des emprunts d'Etat de la zone euro (à l'exception de la Grèce) et une détente modérée aux Etats-Unis en avril. Le crédit tous segments et secteurs confondus surperforme la dette souveraine avec une contribution positive de la composante spread qui, associé au portage permet à l'ensemble des classes d'actifs de délivrer des performances positives supérieures à celle du monétaire.

En mai, aux Etats-Unis, la publication de données d'activité, d'emploi et d'inflation supérieures aux attentes associée à des déclarations de banquiers centraux favorables à un maintien des politiques monétaires restrictives entraîne un mouvement de tension généralisée des taux. Les marges de crédit s'écartent légèrement sur les segments les moins risqués. L'effet taux positif associé au portage permet néanmoins à l'ensemble des classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives.

Le trimestre termine en juin avec des banques centrales qui n'en ont pas fini avec leur relèvement de taux. Elles durcissent leur communication, réaffirment leur intention de juguler l'inflation entraînant une remontée de l'ensemble des courbes de taux. Le différentiel 2-10 ans est désormais proche des points bas (-106 bp aux Etats-Unis et -80 bp en Allemagne). Les spreads de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus. Excepté les segments les moins risqués (Etat et crédit IG), la contribution positive de la composante spread associée au portage permet aux classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives en juin.

Sur le 2^{ème} trimestre 2023, le fonds affiche une performance de -2.36%. L'effet taux a contribué négativement à la performance : -273 pb, le portage n'a compensé qu'en partie la tension sur les taux ainsi que nos positions longues sur les taux américains 2 ans et 5ans. L'effet crédit a, en revanche, affiché une contribution positive à la performance (+ 49 pb).

A fin juin, le portefeuille est investi à 90% dans un contexte de tension sur les taux et de resserrement des marges sur le crédit. L'exposition au risque de crédit est en baisse à 66%. Le poids de la diversification HY est de 10% couvert pour partie par l'achat de protection (CDS Xover) représentant 7% de l'encours. Les emprunts d'Etat ou assimilés représentent 17% du portefeuille. Les Green Bonds représentent 98% de la part investie (hors cash et opc monétaires). La sensibilité au risque de taux a été remontée à 6.1.

Rappel : obtention du label ISR avec une date d'effet au 25 avril 2023.

Sur le troisième trimestre, en juillet, les principales banques centrales sont restées à la manœuvre : la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25bps et a porté son taux de dépôt à 3.75% et la Federal Reserve a procédé à une hausse de 25 bps de ses taux directeurs pour les porter à 5.25% - 5.5%.

En août, les taux sont restés inchangés. Les données d'inflation publiées sur le mois ont confirmé une inflation sous-jacente qui se modère, mais ont également confirmé les inquiétudes des banques centrales quant à la vitesse de retour à la cible. La publication des enquêtes PMI et des données relatives au marché du travail auront pointé le curseur vers une dégradation lente de l'activité aux Etats-Unis et en zone euro.

En septembre, la Federal Reserve (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) sont restées vigilantes. Les signaux de résilience de l'économie américaine auront permis à la Fed de ne pas modifier ses taux directeurs (fourchette 5.25%-5.50%) mais de faire évoluer leur trajectoire sur les trois années à venir. Sa guidance de « taux élevés pour une période prolongée » a été renforcée par la modification à la hausse de ses prévisions d'inflation et de croissance.

Les primes de risque se sont resserrées sur le trimestre, de 12 pb pour le crédit euro Investment Grade et de 17 pb pour le crédit euro High Yield corporate.

Sur le 3^{ème} trimestre 2023, le fonds affiche une performance de -1.54% L'effet crédit a une contribution positive à la performance (+54 pb), et notamment le segment des financières Senior (+49 pb). L'effet taux a néanmoins contribué négativement à la performance du fonds (-196 pb). A fin septembre, l'exposition au risque de crédit augmente légèrement, passant de 66% à 69%. Le poids de la diversification HY est de 13% couvert pour partie par l'achat de protection (CDS Xover) représentant 7% de l'encours. Les emprunts d'Etat ou assimilés représentent 18% du portefeuille. Les Green Bonds représentent 97% de la part investie (hors cash et opc monétaires). La sensibilité au risque de taux a été remontée à 7.5.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	34 298 500,66	34 362 062,81
LAZARD EURO MONEY MARKET	6 114 306,67	4 766 545,83
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 25-07-38	3 039 673,82	3 118 557,73
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	3 005 218,01	
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	2 369 350,00	
BNP PAR 7.375% PERP	1 000 264,00	985 662,50
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	706 232,08	732 596,03
ERSTE GR BK 4.0% 16-01-31	697 702,10	681 890,90
ENGIE 2 3/8 05/19/26	881 193,74	493 938,05
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 2.359% 22-05-24	699 899,17	648 208,17

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 104 782 953,23**

- o Change à terme :
- o Future : 100 782 953,23
- o Options :
- o Swap : 4 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

« Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue :

Niveau maximum de VaR mensuelle : 5,164%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 1,630%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 3,356%.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

19. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	56 999 264,57
Actions et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	55 104 169,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 104 169,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	1 390 638,97
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 390 638,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	504 456,49
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	504 456,49
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	1 626 455,64
Opérations de change à terme de devises	
Autres	1 626 455,64
COMPTES FINANCIERS	991 366,39
Liquidités	991 366,39
TOTAL DE L'ACTIF	59 617 086,60

PASSIF

	29/09/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	58 856 853,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 330 936,32
Résultat de l'exercice (a,b)	541 224,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	58 067 142,24
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	629 183,34
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	629 183,34
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	504 312,94
Autres opérations	124 870,40
DETTES	896 736,95
Opérations de change à terme de devises	
Autres	896 736,95
COMPTES FINANCIERS	24 024,07
Concours bancaires courants	24 024,07
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	59 617 086,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO BUND 1223	2 572 800,00
TU CBOT UST 2 1223	81 371 568,97
JAP GOVT 10 1223	2 752 545,30
FV CBOT UST 5 1223	9 951 298,70
EC EURUSD 1223	4 134 740,26
Engagement sur marché de gré à gré	
Credit Default Swaps	
ITRAXX EUR XOVER S40	4 000 000,00
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	44 470,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	677 794,45
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 125,87
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	723 390,89
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	3 959,31
Autres charges financières	
TOTAL (2)	3 959,31
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	719 431,58
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	204 035,48
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	515 396,10
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 828,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	541 224,92

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 septembre 2023 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 1 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contributées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	EC EUR	0,35%	
		PVC EUR	0,35%	
		PC EUR	0,55%	
		RC EUR	1,10%	
		RVC EUR	0,70%	
		PD EUR	0,55%	
		RD EUR	1,10%	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Obligations, change	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	EC EUR, PC EUR, RC EUR, PD EUR, RD EUR	Néant	
		PVC EUR, RVC EUR	20% de la performance au-delà de l'indicateur de référence	

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Compartiment d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel. La surperformance générée par l'action du Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 02/10/2023. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action du Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action du Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (crystallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement pour le Compartiment Lazard Global Green Bond Opportunities

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le Compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du Compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du Compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du Compartiment dépasse un seuil prédéterminé par le délégataire de la gestion financière et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du Compartiment la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du Compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par le délégataire de la gestion financière et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle le délégataire de la gestion financière devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1,50% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	69 773 619,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 043 334,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	339 179,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-144 312,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 920 349,97
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 395 226,74
Frais de transactions	-26 159,94
Différences de change	-378 031,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	114 212,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	114 212,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-608 549,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-608 549,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	515 396,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	58 067 142,24

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 104 169,11	94,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	55 104 169,11	94,90
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	4 134 740,26	7,12
Crédit	4 000 000,00	6,89
Taux	96 648 212,97	166,44
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	104 782 953,23	180,45
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	55 104 169,11	94,90						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							991 366,39	1,71
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							24 024,07	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	96 648 212,97	166,44						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	998 621,85	1,72	1 097 006,30	1,89	13 153 912,06	22,65	15 631 704,59	26,92	24 222 924,31	41,72
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	991 366,39	1,71								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	24 024,07	0,04								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					81 371 568,97	140,13	9 951 298,70	17,14	5 325 345,30	9,17
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	2 507 814,01	4,32						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 171 812,68	2,02	30 761,06	0,05				
Comptes financiers					14 626,21	0,03	11 204,36	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	504,02		23 520,05	0,04				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	95 457 607,93	164,39	2 752 545,30	4,74				
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	444 072,42
	Souscriptions à recevoir	19 573,20
	Dépôts de garantie en espèces	812 810,02
	Collatéraux	350 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 626 455,64
DETTES		
	Rachats à payer	874 824,16
	Frais de gestion fixe	21 912,79
TOTAL DES DETTES		896 736,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		729 718,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	69 061,515	69 773 519,28
Actions rachetées durant l'exercice	-10 037,919	-10 043 334,67
Solde net des souscriptions/rachats	59 023,596	59 730 184,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	59 023,596	
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	204 035,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			I 390 638,97
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET	I 390 638,97
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			I 390 638,97

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	541 224,92
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	541 224,92

	29/09/2023
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	541 224,57
Total	541 224,57

	29/09/2023
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	0,35
Total	0,35

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-I 330 936,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-I 330 936,32

	29/09/2023
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-I 330 934,32
Total	-I 330 934,32

	29/09/2023
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-2,00
Total	-2,00

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2023
Actif net Global en EUR	58 067 142,24
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR en EUR	
Actif net	58 067 042,89
Nombre de titres	59 023,596
Valeur liquidative unitaire	983,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-22,54
Capitalisation unitaire sur résultat	9,16
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR en EUR	
Actif net	99,35
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	2 500 000	2 351 000,00	4,05
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	500 000	499 846,27	0,86
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	900 000	848 894,68	1,46
EEW ENERGY FROM WASTE 0.361% 30-06-26	EUR	700 000	619 249,42	1,06
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	400 000	390 848,96	0,68
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	400 000	403 805,33	0,70
TOTAL ALLEMAGNE			5 113 644,66	8,81
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	500 000	527 205,58	0,91
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	500 000	438 671,89	0,76
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	600 000	500 496,66	0,86
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	500 000	483 941,44	0,83
TOTAL BELGIQUE			1 950 315,57	3,36
DANEMARK				
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	300 000	299 335,07	0,52
DANSKE BK 4.125% 10-01-31	EUR	700 000	709 962,15	1,22
TOTAL DANEMARK			1 009 297,22	1,74
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	500 000	495 305,20	0,85
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	300 000	292 637,16	0,51
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	400 000	421 731,75	0,73
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	500 000	495 729,22	0,85
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	700 000	630 276,67	1,08
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	500 000	437 121,82	0,75
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	500 000	462 335,77	0,80
BBVA 6.0% PERP	EUR	400 000	384 339,39	0,66
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	300 000	274 988,22	0,47
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	500 000	532 037,53	0,92
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	500 000	490 643,36	0,84
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	400 000	389 885,51	0,67
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	600 000	603 615,57	1,04
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	1 000 000	577 645,96	1,00
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	800 000	797 671,23	1,37
UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	EUR	700 000	706 685,23	1,22
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	400 000	434 841,56	0,75
TOTAL ESPAGNE			8 427 491,15	14,51
ETATS-UNIS				
AMGEN 3.0% 22-02-29	USD	500 000	421 247,54	0,73
DANA INCORPORATED 4.25% 01-09-30	USD	400 000	305 028,68	0,52
VERIZON COMMUNICATION 3.875% 08-02-29	USD	500 000	435 667,13	0,75
TOTAL ETATS-UNIS			1 161 943,35	2,00
FRANCE				
ACAF 0 3/8 10/21/25	EUR	900 000	838 188,06	1,44
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.125% 15-11-23	EUR	500 000	498 168,87	0,86
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	500 000	494 840,53	0,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	500 000	386 942,16	0,67
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 29-06-28	EUR	600 000	504 678,44	0,87
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	500 000	420 777,84	0,72
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	700 000	670 174,87	1,15
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	400 000	352 065,62	0,61
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	500 000	415 701,64	0,71
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	300 000	240 382,75	0,42
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	EUR	500 000	507 672,57	0,88
EDF 3.625% 13-10-25	USD	500 000	462 766,50	0,80
ENGIE 2 3/8 05/19/26	EUR	400 000	388 048,01	0,67
ENGIE 3.5% 27-09-29 EMTN	EUR	700 000	679 961,64	1,17
ENGIE 3.625% 11-01-30 EMTN	EUR	600 000	599 342,10	1,03
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	500 000	412 172,50	0,71
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	3 500 000	2 728 429,97	4,70
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	500 000	509 179,62	0,87
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	600 000	610 316,90	1,05
SG 0.875% 22-09-28	EUR	500 000	432 211,49	0,75
SUEZ SACA 5.0% 03-11-32 EMTN	EUR	500 000	534 944,21	0,92
VINCI 0.0000010% 27-11-28 EMTN	EUR	700 000	581 798,00	1,00
TOTAL FRANCE			13 268 764,29	22,85
GRECE				
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	600 000	654 942,12	1,13
NATL BANK OF GREECE 2.75% 08-10-26	EUR	600 000	587 788,97	1,01
PIRAEUS BANK 3.875% 03-11-27	EUR	600 000	578 579,34	1,00
TOTAL GRECE			1 821 310,43	3,14
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 1.5% 27-09-26	EUR	500 000	469 182,95	0,80
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	400 000	397 963,34	0,69
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	700 000	712 360,28	1,23
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 000 000	888 345,16	1,53
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	600 000	484 644,16	0,84
TOTAL IRLANDE			2 952 495,89	5,09
ISLANDE				
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	130 000	131 084,56	0,22
TOTAL ISLANDE			131 084,56	0,22
ITALIE				
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 02-02-29	EUR	700 000	615 302,45	1,06
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	700 000	719 970,23	1,24
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	400 000	400 205,18	0,69
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 4.125% 23-05-29	EUR	400 000	398 921,90	0,69
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	450 000	453 373,95	0,79
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	500 000	513 618,46	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	1 000 000	945 659,18	1,63
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	1 000 000	983 961,52	1,69
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	700 000	657 873,12	1,13
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	700 000	751 469,75	1,30
UNIPOL GRUPPO SPA EX UNIPOL SPA CIA 3.25% 23-09-30	EUR	500 000	467 128,99	0,80
TOTAL ITALIE			6 907 484,73	11,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 0.5% 15-11-23	EUR	500 000	500 452,98	0,86
TOTAL LUXEMBOURG			500 452,98	0,86
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	500 000	471 500,72	0,81
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	200 000	202 303,63	0,35
COOPERATIEVE RABOBANK UA 1.106% 24-02-27	USD	550 000	462 326,32	0,80
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	700 000	630 338,93	1,09
ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21-07-25	EUR	900 000	864 038,51	1,49
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	400 000	398 618,63	0,68
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	500 000	486 163,50	0,84
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	400 000	379 201,28	0,65
KPN 6.0% PERP	EUR	200 000	212 402,74	0,37
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	700 000	635 789,38	1,09
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	500 000	417 321,97	0,71
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	300 000	299 349,21	0,52
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	300 000	312 578,17	0,54
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	600 000	606 960,43	1,05
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	400 000	401 565,48	0,69
TENNET HOLDING BV 3.875% 28-10-28	EUR	500 000	523 210,45	0,90
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	200 000	201 027,40	0,34
TOTAL PAYS-BAS			7 504 696,75	12,92
POLOGNE				
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	400 000	408 475,22	0,70
TOTAL POLOGNE			408 475,22	0,70
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	500 000	543 557,02	0,94
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	400 000	407 674,98	0,70
TOTAL PORTUGAL			951 232,00	1,64
ROYAUME-UNI				
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	800 000	806 353,64	1,39
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	700 000	701 790,42	1,21
UBS AG LONDON 0.01% 29-06-26	EUR	500 000	446 728,11	0,77
VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	EUR	800 000	736 238,25	1,27
TOTAL ROYAUME-UNI			2 691 110,42	4,64
SUEDE				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	300 000	304 369,89	0,52
TOTAL SUEDE			304 369,89	0,52
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			55 104 169,11	94,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			55 104 169,11	94,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO MONEY MARKET	EUR	1,336	1 390 638,97	2,39
TOTAL FRANCE			1 390 638,97	2,39
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 390 638,97	2,39
TOTAL Organismes de placement collectif			1 390 638,97	2,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	33	-62 532,47	-0,11
EURO BUND 1223	EUR	20	-1 500,00	
FV CBOT UST 5 1223	USD	100	-100 857,14	-0,18
JAP GOVT 10 1223	JPY	-3	10 316,98	0,02
TU CBOT UST 2 1223	USD	425	-329 106,35	-0,56
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-483 678,98	-0,83
TOTAL Engagements à terme fermes			-483 678,98	-0,83
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-4 000 000	-124 870,40	-0,22
TOTAL Credit Default Swap			-124 870,40	-0,22
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-124 870,40	-0,22
TOTAL Instrument financier à terme			-608 549,38	-1,05
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	521 582,08	492 639,51	0,85
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-1 630 000	-10 316,98	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 500	1 500,00	0,01
TOTAL Appel de marge			483 822,53	0,84
Créances			1 626 455,64	2,80
Dettes			-896 736,95	-1,55
Comptes financiers			967 342,32	1,67
Actif net			58 067 142,24	100,00

Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	EUR	1,000	99,35
Action LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES RC EUR	EUR	59 023,596	983,79

20. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

Identifiant d'entité juridique : 969500N4VJU9MO8OK073

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 82,56%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

☒ ☐ ☐ **Non**

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, le portefeuille a un objectif d'investissement durable en investissant sur des obligations d'entreprises, d'entités publiques, d'État ou supra-nationales émises pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et la maîtrise de la pollution, la gestion durable des déchets et de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'exploitation durable des terres, le transport propre, l'économie circulaire, les bâtiments verts et l'adaptation au changement climatique.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation de l'objectif d'investissement durable par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de l'analyse ESG des obligations durables :

L'analyse ESG spécifique aux obligations vertes repose sur des outils d'analyse interne propre à chaque émission s'articulant autour de 3 piliers :

- Le profil ESG de l'émetteur et sa stratégie environnementale ;
- Le respect des bonnes pratiques définies dans les Green Bond Principles (GBP) : utilisation des fonds, processus de sélection et d'évaluation des projets, gestion des fonds et le reporting ;
- Le niveau de l'opinion fourni par la revue externe d'un tiers indépendant (Second Party Opinion, SPO), jugeant de la qualité de l'obligation verte.

L'analyse ESG des obligations de type obligation sociale (Social Bond) et de type obligation durable (Sustainability Bond) telles que définies par les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'International Capital Market Association (ICMA) repose sur les mêmes outils d'analyse interne que les obligations vertes.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

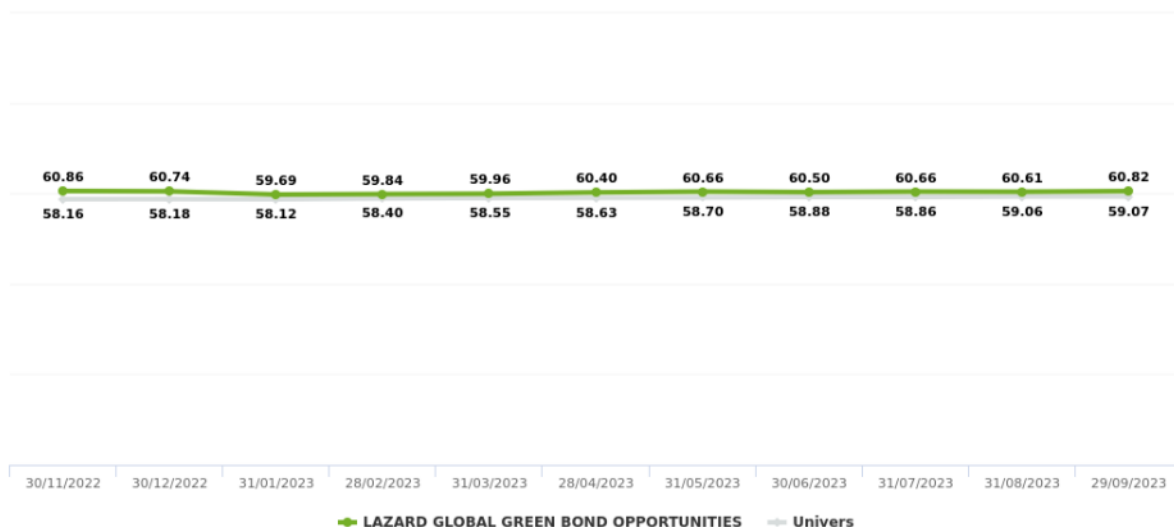
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

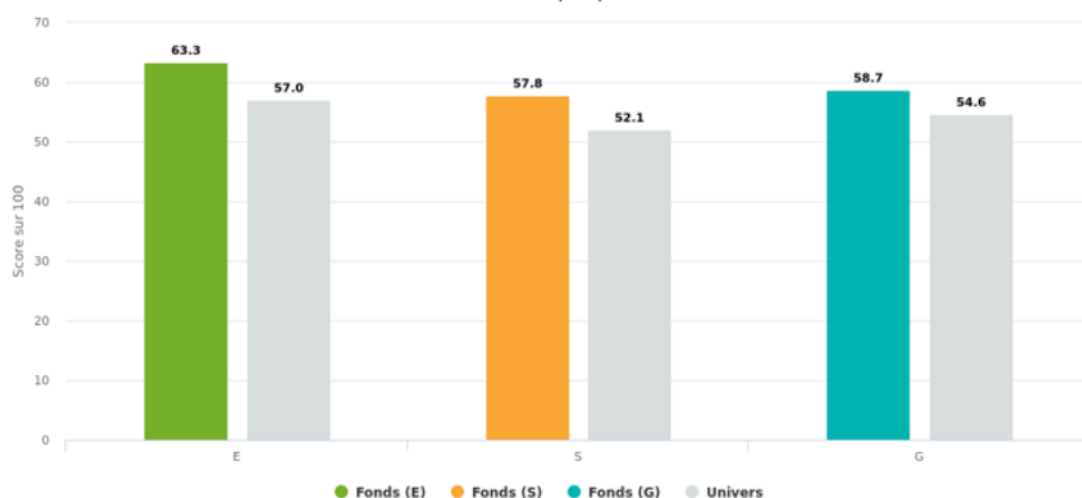
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions.

Evolution du score ESG



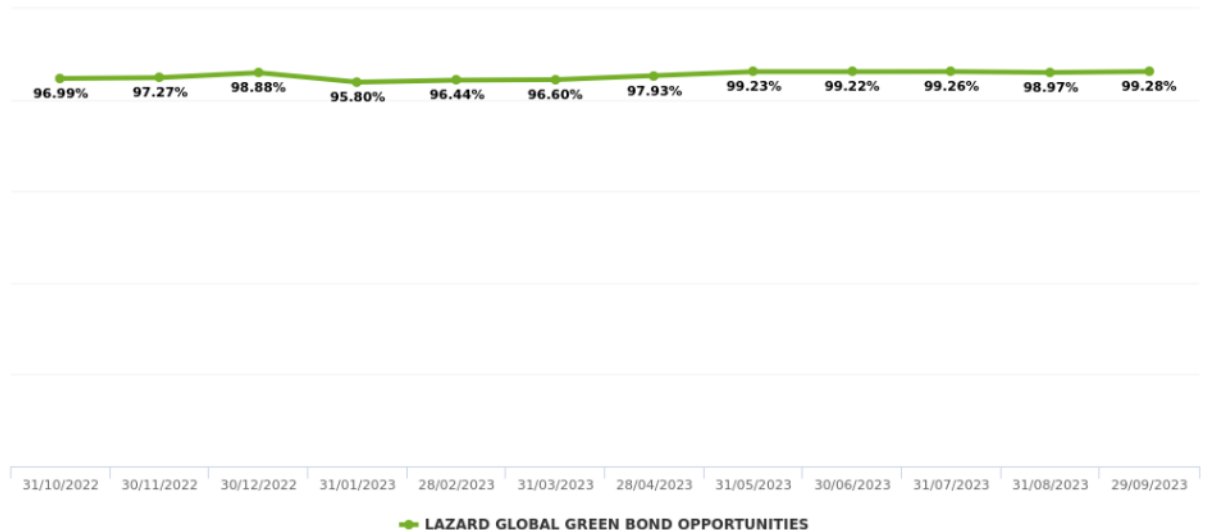
L'univers ESG de référence du portefeuille est :
90% ICE BofA Green Bond (GREN) + 10% ICE BofA Euro High Yield Index (HE00).

Score ESG par pilier



De plus, le portefeuille investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique.

Evolution du taux de green bonds



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.

De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

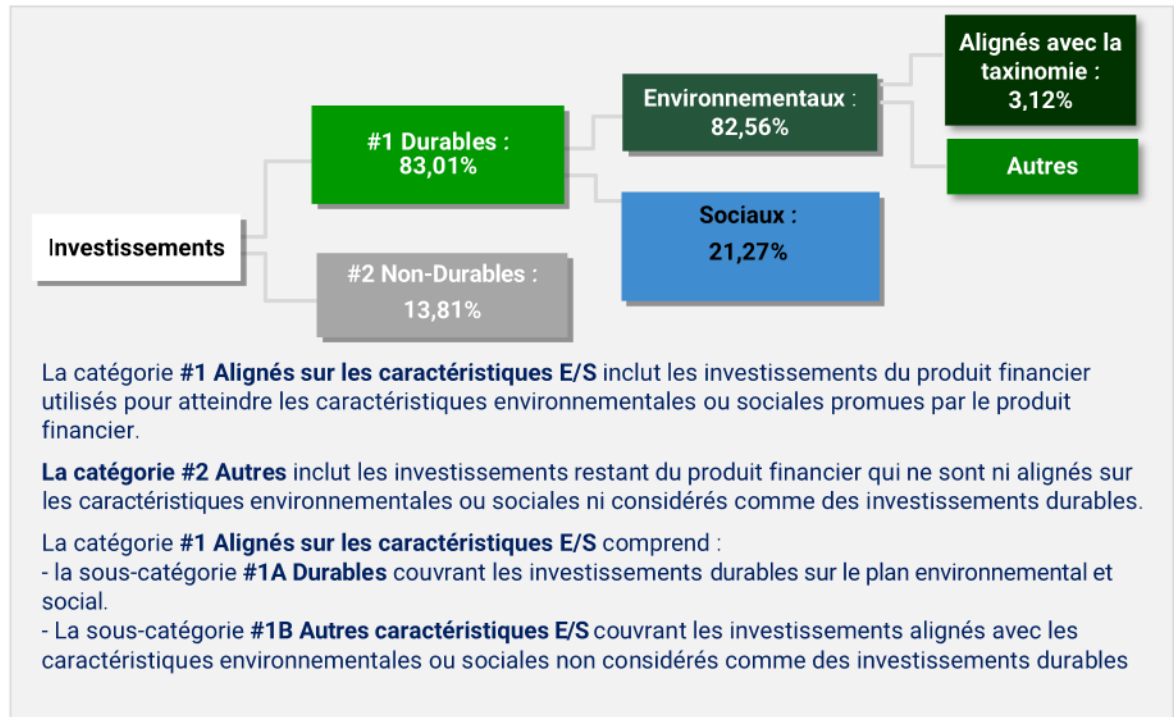
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/10/2022 au
30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	Administration publique	4,60%	France
2. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	3,87%	France
3. BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	Administration publique	3,57%	Allemagne
4. OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	3,52%	France
5. ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	Administration publique	1,70%	Italie
6. FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 25-07-38	Administration publique	1,55%	France
7. DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	Secteur inconnu	1,50%	Singapour
8. ACAFP 0 3/8 10/21/25	Activités financières et d'assurance	1,48%	France
9. TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	Secteur inconnu	1,45%	Espagne
10. VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	Information et communication	1,35%	Royaume-Uni
11. ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	Secteur inconnu	1,34%	Pays-Bas
12. UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,30%	Espagne
13. BPCE 0.125% 04-12-24	Activités financières et d'assurance	1,22%	France
14. TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,20%	Italie
15. UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	Secteur inconnu	1,19%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	83,01%
Dont investissements durables E	82,56%
Dont investissements durables S	21,27%

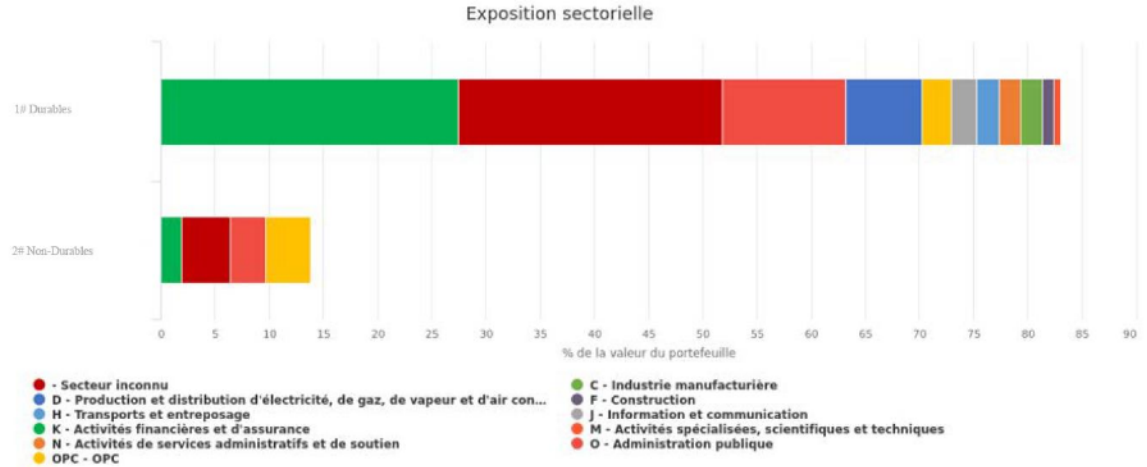
Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 8,29% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Est-ce que le produit financier a-t-il investi dans des activités liées aux gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes avec la Taxinomie de l'UE ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 79,69%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 21,27%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « non durables » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 3,19%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif d'investissement durable par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- La part d'investissements dans des obligations à caractère durable

Le portefeuille investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Les obligations vertes doivent respecter les principes définis par les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA).

Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type obligation sociale (Social Bond) ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et

visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type obligation durable (Sustainability Bond) dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations de type obligation sociale doivent respecter les quatre principes définis par les Social Bond Principles (SBP) de l'ICMA. Les obligations de type obligation durable doivent suivre les principes des GBP et des SBP, respectivement pertinent pour les projets environnementaux et sociaux conformément aux Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA. Les pourcentages s'entendent hors liquidités et OPC monétaires.

Sur la période écoulée, la part des obligations vertes représentait en moyenne 97,99% des titres détenus en direct.

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 96,81%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

1. Le pays d'origine du fonds est la France.
2. Le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.
3. L'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.
4. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

PERFORMANCES

Action EC EUR

Fonds
Indicateur de référence

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)**TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100**

Actions	EC EUR	RC EUR
Isin	FR001400BVQ9	FR001400BVT3
Charges d'exploitation	204 035,48	0,00
Fortune moyenne du fonds	53 197 943,04	100,63
TER	0,38%	0,00%
Commission de surperformance	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds		
TER de surperformance	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	0,38%	0,00%

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.